

Contribution

Échanges et débats des Commissions thématiques des 17 et 18 mars 2011 à Chanteuges

des acteurs du SAGE Haut-Allier

Phase diagnostic du SAGE

Récit de vie de la construction du SAGE



Mars 2011



Ce document a été réalisé en avril 2011 par le cabinet Autrement Dit avec l'appui du bureau d'études CESAME dans la cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE Haut-Allier

Avant propos...

- ▶ Ce document n° 1 intitulé **«Contribution des acteurs du SAGE du Haut-Allier»** restitue l'ensemble des débats et propositions formulés lors des commissions thématiques des 17 et 18 mars 2011 à Chanteuges (43).

Ce livret constitue un document associé au diagnostic technique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Allier. Il est le récit de vie du SAGE en construction, le récit «vivant» des volontés sur le territoire, des choix qui vont se dessiner pour l'avenir de l'eau sur le Haut-Allier.

Première étape de concertation dans la construction du SAGE, ce recueil sociologique complétera le diagnostic technique du SAGE Haut-Allier. Les propositions seront soumises à la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui validera prochainement l'étape «Diagnostic» du SAGE.

- ▶ **Précisions méthodologiques et déontologiques**

Cette première phase de concertation avec les acteurs du SAGE a été organisée sous la forme de commissions thématiques comme fixées par le règlement intérieur de la CLE :

- Commission « Amélioration de la qualité des eaux »
- Commission « Eau et Cadre de vie »
- Commission « Eau et Biodiversité »
- Commission « Gestion et partage des ressources en eau »

- Le travail en commission a été scindé en sous-groupes. Sur la base du pré-diagnostic technique présenté par le bureau d'études CESAME, les participants ont été invités à s'exprimer sur les données complémentaires attendues dans le diagnostic du SAGE mais surtout à formuler leurs regards sur l'eau dans le Haut-Allier. Les échanges ont été conduits de manière libre et spontanée, laissant aux différents acteurs la possibilité d'exprimer leurs pratiques, leurs expériences et leurs besoins et d'analyser la situation avec leur regard d'usagers, d'élus ou de techniciens. Certains propos pourront parfois sembler erronés techniquement. Ils correspondent cependant aux représentations personnelles ou collectives, aux attentes ou parfois aux incompréhensions de chacun. Conduits dans un objectif non technique, ces entretiens ont permis d'offrir à chacun la possibilité de dresser un diagnostic de terrain, vécu par ceux qui «pratiquent» le territoire. Ces échanges ont aussi permis aux acteurs de commencer à se projeter sur les enjeux du futur SAGE.

A noter que cette première concertation n'a pas associé les populations locales. Ces dernières seront tenues informées de la construction du SAGE via la presse ou d'autres supports de communication.

- La restitution des ateliers est fidèle aux propos exprimés par chacun. Pour des questions de déontologie, nous avons choisi de ne pas citer personnellement les auteurs des propos. Chacun saura, selon les cas, retrouver la parole qu'il a tout naturellement exprimée.

- Les points de vues exprimés sont ceux des personnes présentes. Ils ne sont donc pas exhaustifs ni généralisables mais offrent une vision fine et très concrète des réalités de terrain, des perceptions communes et différentes des acteurs.

Les participants des commissions :

Présents à la commission Amélioration de la qualité du 17 mars 2011

Élus

- **BRUN Jean-Louis**, Communauté de Communes Haut-Allier - Maire de Fontannes Titulaire de la CLE
- **HUGONI Guy**, Communauté de Communes Haut-Allier
- **PASCAL Jean-Marius**, Communauté Communes Plateau de la Chaise Dieu - Maire de Cistrières
- **ROME Francis**, Maire de Blassac - Titulaire de la CLE - Pdt de la Commission Qualité des eaux du SAGE
- **NOEL-BARON Franck**, Vice-Pdt de la CLE - Maire de Chanteuges

Usagers

- **BAYLE Bernard**, Fédération de Pêche de Lozère - Titulaire de la CLE
- **BERTRAND André**, AAPPMA La Ribeyroune
- **DURAND Jean-Michel**, Chambre d'Agriculture 43 - Titulaire de la CLE
- **FLORAND Georges**, AAPPMA Langeac
- **MARCHAND Anne-Laure**, EDF - titulaire au bureau de la CLE
- **PULVERIC Jean-Claude**, AAPPMA de Saugues
- **RADET-TALIGOT Caroline**, Établissement Public Loire sur le barrage de Naussac
- **ROUX Christophe**, Chambre Agriculture Lozère - Animateur du volet agricole du Contrat Territorial de Naussac

Partenaires techniques locaux

- **BEYELER Ludovic**, Conseil Général 43 - SATEA
- **BOITIN Camille**, Association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier / Margeride
- **BONNET Alain**, ONEMA Auvergne - *Titulaire du bureau de la CLE*
- **COURT Elisabeth**, DREAL Auvergne
- **DEBUSSY Emeric**, DREAL de bassin
- **DUPONT Alexandre**, GAL 3 sources / Animateur du Contrat Territorial de Naussac
- **MARCHAND Frédéric**, DDT 43
- **PINEL Christophe**, ONEMA 43
- **POULAIN Fabrice**, SICALA / Animateur Contrat Restauration Entretien Senouire
- **RAMAIN Jean-Luc**, Conseil Général 43 - SATEA
- **SAGNOL Laurent**, ONEMA 43
- **SIMON Valérie**, SMAT Haut-Allier - coordinatrice des services
- **MIGNON Alexandra**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT
- **LAGALY Aude**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT

Bureaux d'études :

- **BOISSON Alexandre**, Bureau d'étude CESAME
- **DROIN Thierry**, Bureau d'étude CESAME
- **VINDRY Rachel**, cabinet Autrement Dit Communication & Concertation

Présents à la commission Eau & Cadre de vie du 17 mars 2011

Élus

- **ALLE Olivier**, Communauté de Communes Haut-Allier
- **BONJEAN Gérard**, Président Commission Eau du SMAT
- **MICHEL Aline**, Maire de Prades - suppléante à la CLE
- **FLAURAUX Robert**, Conseiller Général 43 - Communauté Communes Plateau de la Chaise Dieu
- **PIROUX Pascal**, Maire de Lavaudieu
- **RODDE Jacques**, Communauté de Communes Cayres-Pradelles
- **ROME Francis**, Maire de Blassac - Titulaire de la CLE- Pdt de la Commission Qualité des eaux du SAGE
- **VISSAC Guy**, Président du SMAT - Conseiller général 43

Usagers

- **BAYLE Bernard**, Fédération de Pêche de Lozère - Titulaire de la CLE
- **BERTRAND André**, AAPPMA La Ribeyroune (*Association Agréée de Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques*)
- **DURAND Jean Michel**, Chambre Agriculture 43
- **FLORAND Georges**, AAPPMA Langeac
- **MARCHAND Anne-Laure**, EDF - titulaire au bureau de la CLE
- **PICHON Hervé**, Groupement des professionnels des activités de sport nature et Eau vive - Pdt de la Commission Eau & Cadre de vie du SAGE
- **PULVERIC Jean-Claude**, AAPPMA de Saugues
- **RADET-TALIGOT Caroline**, Établissement Public Loire sur le barrage de Naussac
- **ROUX Christophe**, Chambre Agriculture Lozère - Animateur du volet agricole du Contrat Territorial de Naussac

Partenaires techniques locaux

- **BOITIN Camille**, Association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier / Margeride
- **BONNET Alain**, ONEMA Auvergne (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) - *Titulaire du bureau de la CLE*
- **DUPONT Alexandre**, GAL 3 sources / Animateur du Contrat Territorial de Naussac
- **MALARTRE Pierre-Olivier**, Agent développement Communauté Communes Langeadois
- **MARCHAND Frédéric**, DDT 43
- **PINEL Christophe**, ONEMA 43 (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*)
- **POULAIN Fabrice**, SICALA / Animateur Contrat Restauration Entretien Senouire
- **SAGNOL Laurent**, ONEMA 43
- **SCHMITZ Benjamin**, DDCSPP - *Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations* - Service Sports - Titulaire de la CLE
- **SIMON Valérie**, SMAT Haut-Allier - coordinatrice des services
- **MIGNON Alexandra**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT
- **LAGALY Aude**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT

Bureaux d'études :

- **BOISSON Alexandre**, Bureau d'étude CESAME
- **DROIN Thierry**, Bureau d'étude CESAME
- **VINDRY Rachel**, cabinet Autrement Dit Communication & Concertation

Présents à la commission Eau & Biodiversité du 18 mars 2011

Élus

- **BONJEAN Gérard**, Président Commission Eau du SMAT
- **FARIGOULE Chantal**, Adjointe Mairie de Langeac
- **POURRAT Maryse**, Communauté Communes Plateau de la Chaise Dieu - Maire de Connangles
- **SOUCHON Gérard**, conseiller général 48 - Etablissement Public Loire - Titulaire de la CLE

Usagers

- **BAYLE Bernard**, Fédération de Pêche de Lozère - Titulaire de la CLE
- **COCHET Philippe**, Association Nature de Haute-Loire - Titulaire de la CLE
- **DUBOIS André**, France Hydroélectricité - Titulaire de la CLE
- **FLORAND Georges**, AAPPMA Langeac
- **JOVIGNOT Gréogory**, SOS Loire Vivante
- **GARDES Mireille**, Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
- **MARCHAND Anne-Laure**, EDF - titulaire au bureau de la CLE
- **MARTIN Patrick**, Directeur du Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) - Titulaire du bureau de la CLE- Pdt de la Commission Eau et biodiversité du SAGE
- **NICOLAS Stéphane**, chargé de mission Fédération de Pêche 43
- **PEYRONNET Philippe**, chargé de mission Fédération de Pêche 07
- **PIRAIRE Alain**, AAPPMA - Le Chambon
- **PULVERIC Jean-Claude**, AAPPMA de Saugues
- **RADET-TALIGOT Caroline**, Établissement Public Loire sur le barrage de Naus-sac
- **VERNAT Jean**, AAPPMA Brioude
- **VIGOUROUX Roland**, AAPPMA La Ribeyroune

Partenaires techniques locaux

- **AUJOULAT Philippe**, SICALA - Animateur du Contrat Territorial affluents Langeadois de l'Allier
- **BENARD Delphine**, CEN Auvergne - *Conservatoire d'Espaces Naturels d'Au-vergne* - antenne Haute-Loire
- **BERNARD Laurent**, animateur Natrura 2000 - SMAT Haut-Allier
- **BONNET Alain**, ONEMA Auvergne (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) - Titulaire du bureau de la CLE
- **BOITIN Camille**, Association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier / Margeride
- **DUPONT Alexandre**, GAL 3 sources / Animateur du Contrat Territorial de Naussac
- **MARCHAND Frédéric**, DDT 43
- **PINEL Christophe**, ONEMA 43
- **SAGNOL Laurent**, ONEMA 43
- **SIMON Valérie**, SMAT Haut-Allier - coordinatrice des services
- **MIGNON Alexandra**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT
- **LAGALY Aude**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT

Bureaux d'études :

- **BOISSON Alexandre**, Bureau d'étude CESAME
- **DROIN Thierry**, Bureau d'étude CESAME
- **VINDRY Rachel**, cabinet Autrement Dit Communication & Concertation

Présents à la commission Partage des ressources en eau, 18 mars 2011

Élus

- **AUBERT Éric**, Communauté de Communes du Langeadois
- **BONJEAN Gérard**, Président Commission Eau du SMAT
- **GAUTHIER Roger**, Communauté Communes du Langeadois
- **GINHAC Claude**, Maire de Grezes
- **SOUCHON Gérard**, conseiller général 48 - Etablissement Public Loire - Titulaire de la CLE - Pdt de la Commission Gestion quantitative du SAGE
- **VISSAC Guy**, Président du SMAT - Conseiller général 43

Usagers

- **BAYLE Bernard**, Fédération de Pêche de Lozère - Titulaire de la CLE
- **GARDES Mireille**, Chambre d'Agriculture 43
- **JOVIGNOT Gréogory**, SOS Loire Vivante
- **MARCHAND Anne-Laure**, EDF - titulaire au bureau de la CLE
- **MARTIN Patrick**, Directeur du Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) - Titulaire du bureau de la CLE- Pdt de la Commission Eau et biodiversité du SAGE

- **NICOLAS Stéphane**, chargé de mission Fédération de Pêche 43
- **PEYRONNET Philippe**, chargé de mission Fédération de Pêche 07
- **PULVERIC Jean-Claude**, AAPPMA de Saugues
- **RADET-TALIGOT Caroline**, Établissement Public Loire sur le barrage de Naus-sac
- **VERNAT Jean**, AAPPMA Brioude

Partenaires techniques locaux

- **AUBERT Éric**, chargé de mission à la Communauté de communes Langeadois
- **AUJOULAT Philippe**, SICALA - Animateur du Contrat Territorial affluents Langeadois de l'Allier
- **BOITIN Camille**, Association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier / Margeride
- **DUPONT Alexandre**, GAL 3 sources / Animateur du Contrat Territorial de Naussac
- **PINEL Christophe**, ONEMA 43
- **REVEILLIEZ Jean-Marc**, DDT43 - Titulaire à la CLE
- **SAGNOL Laurent**, ONEMA 43
- **SIMON Valérie**, SMAT Haut-Allier - coordinatrice des services
- **MIGNON Alexandra**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT
- **LAGALY Aude**, Animatrice du SAGE Haut-Allier -SMAT

Bureaux d'études :

- **BOISSON Alexandre**, Bureau d'étude CESAME
- **DROIN Thierry**, Bureau d'étude CESAME
- **VINDRY Rachel**, cabinet Autrement Dit Communication & Concertation

Personnes excusées aux commissions

Élus

- **BACON Daniel**, Communauté Communes du Haut-Allier
- **BOUDON Bernard**, Communauté de Communes du Pays de Saugues
- **BREMBZER Jean-Pierre**, Communauté Communes du Langeadois
- **CHAZE Jean-Louis**, Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ar-déchoise
- **DE LA ROCHETTE François**, Maire de Villeneuve d'Allier
- **DEPALLE Bruno**, Communauté Communes du Pays de Saugues Douchanez
- **FOSSE Christian**, Communauté Communes Cayres Pradelles
- **POULLIT Alain**, Maire de St Pal de Senouire
- **HALLARY Gérard**, Communauté de Communes Cayres-Pradelles - Adjoint à Landos
- **LAPATA Béatrice**, Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ar-déchoise
- **LAURENT Jean-Claude**, IMaire de St Privat du Fau (48)
- **MALAVAL Guy**, Communauté de Communes du Haut-Allier
- **MERLE Gérard**, Communauté Communes Pays de Saugues
- **SAPEDE Marie-Paule**, Maire de Cellier-le-Luc
- **TEISSIER**, Maire de la Bastide-Puy St Laurent
- **TORRENT Joseph**, Adjoint au Maire de Langeac

Usagers

- **AAPPMA St Pal de Senouire**, Chanteuges, Paulhaguet,
- **ALEPE Association Lozérienne d'Étude et des Protection de l'Environnement**
- **CCI**, Chambre de Commerce et d'Industrie
- **Conservatoire départemental des sites Lozériens**
- **CRPF**, Centre Régional de la Propriété Forestière
- **Office de Tourisme intercommunautaire des Gorges de l'Allier à Langeac**
- **LPO**, Ligue de Protection des Oiseaux
- **Conservatoire Botanique National du Massif Central**

Partenaires techniques locaux

- **ARS**, Agence Régionale de la Santé - Antenne 43
- **Conseil Général 48 et 07**
- **Conseil Général 43**, Mission Départementale Développement Touristique, le Service Environnement, le Service Sports, Loisirs, Tourisme
- **DDT 43** Service Patrimoine environnemental
- **DDT 48** Service Biodiversité, Eau, Forêt
- **DDT 07** Service Environnement
- **ONEMA Languedoc-Roussillon**
- **ONEMA Rhône-Alpes**
- **PNR Livradois Foreez**

Regards des acteurs du Haut-Allier sur la qualité des eaux

Président de la commission eau et cadre de vie : Mr. Francis ROME

Rapporteur : Mr. Francis ROME

Cette commission a été conduite en un seul groupe de travail.

- 1 -

Diagnostic

dressé par les

acteurs du

Haut-Allier

Regards sur l'assainissement collectif et non collectif

Le dysfonctionnement de certaines stations d'épuration (points noirs mentionnés dans le pré-diagnostic) doit être davantage étayé.

« Une station d'épuration est soumise à des obligations réglementaires. On peut dire qu'une station ne fonctionne pas si elle ne satisfait pas à ces obligations réglementaires. Il faut donc être prudent sur le diagnostic quand on dit que telle station constitue un point noir comme en aval de Prades. Sur quels critères objectifs, la classification du dysfonctionnement de certaines stations a-t-elle été faite ? ».

La qualité d'un assainissement devrait être validée par un seul interlocuteur garant.

« Ne faudrait-il pas partir du principe que seule la Police de l'Eau est capable de qualifier le fonctionnement d'un système d'assainissement ? »

Distinguer les stations d'épuration des réseaux pour définir l'état réel de l'assainissement.

« Réseaux et stations devraient être différenciés car il existe des obligations réglementaires pour les stations d'épuration en termes de concentration et de rendement et des obligations pour les réseaux. On peut avoir une station qui fonctionne très bien et répond aux exigences réglementaires et des réseaux qui posent problème ».

Importance de l'entretien des systèmes d'assainissement.

« Les petites unités de traitement nécessitent de l'entretien. Avoir une unité d'épuration, c'est bien, mais ce n'est pas un diplôme pour 10 ou 15 ans »

Disposer d'une analyse plus fine sur certains paramètres (état chimique et indices biologiques) souvent oubliés du fait d'une situation actuellement non altérée.

« Sur l'aspect état écologique, il faudrait avoir une approche un peu plus fine notamment sur l'état chimique de la qualité de l'eau qui est peu suivi parce que ce secteur est considéré comme peu altéré. Sur les indicateurs biologiques, il faudrait pouvoir les affiner selon les compartiments biologiques (diatomées déclassantes) ».

Les problèmes d'assainissement non collectif ont été en majorité résolus.

« Les communes ont souvent privilégié l'assainissement non collectif pour des raisons de coûts mais aussi pour limiter les impacts environnementaux (éviter ainsi les rejets de stations d'épuration dans le cours d'eau avec toujours une pollution résiduelle). Presque toutes les communes ont réalisé leur zonage d'assainissement et la grande majorité des problèmes d'assainissement non collectif a été résolue, sachant que quand il y a dysfonctionnement, l'impact est plus d'ordre sanitaire (la santé des populations) qu'environnemental (impacts sur le milieu) ».

Regards sur l'impact des activités agricoles et industrielles

Malgré les améliorations, les pratiques agricoles semblent toujours impacter la qualité de l'eau.

« Le lavage des machines à traire peut poser problème (...) Un travail de sensibilisation et de mise aux normes est fait dans le cadre du renouvellement des exploitants agricoles ».

« L'épandage altère aussi la qualité de l'eau. Il devrait y avoir une distance réaliste, pas 35 mètres qui ne sont jamais respectés, mais 5 mètres pour se reculer du cours d'eau ».

« La bande enherbée sur laquelle il est impossible d'épandre existe. On ne la voit pas mais elle est là ».

Les normes de rejets industriels ne sont pas compatibles avec la vie aquatique.

« Les rejets des industriels sont peut-être conformes à leurs normes à eux, à celles des installations classées. Par contre, ces rejets ne sont pas compatibles avec la vie piscicole. Il y a un décalage entre les normes de rejets et la vie aquatique ».



Regards sur l'influence des grands barrages sur la qualité de l'eau

Mieux qualifier et quantifier l'état écologique à l'aval de Poutès avant d'affirmer la présence d'impact.

« Il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les effets réels du barrage de Poutès d'un point de vue écologique. Le pré-diagnostic ne peut pas affirmer qu'il y a un impact ».

« Deux stations de mesure encadrent la retenue de Poutès et les résultats donnent une qualité bonne avec une dégradation au niveau du phosphore où la qualité est bonne à moyenne mais on a encore peu de recul sur les résultats à l'amont. L'effet est significatif à l'aval de Poutès, en situation de débit réservé, on a une limitation des débits et donc des concentrations algales car il n'y a pas d'effet d'arrachement ».

Regards sur les autres causes d'altération de la qualité de l'eau

La représentation d'une dégradation progressive de l'eau de l'amont vers l'aval semble erronée.

« J'avais un a priori, peut-être partagé par d'autres, selon lequel plus on est en amont du bassin, plus la qualité de l'eau est bonne et plus on descend vers l'aval, plus elle se dégrade. Or le pré-diagnostic nous montre que ce n'est pas aussi simple : la qualité n'est pas aussi bonne en amont et parfois la qualité est dégradée entre Langogne et Langeac pour s'améliorer ensuite ».

Les pratiques de salage des routes altèrent la qualité des cours d'eau.

« Il faudrait aussi prendre en compte le taux de sel qui arrive dans les cours d'eau par le salage des routes en hiver ».

Les substances médicamenteuses peuvent aussi avoir un impact sur la qualité des eaux et des milieux.

Tenir compte de la morphologie des cours d'eau pour étudier l'état de la qualité des cours d'eau.

« La dimension morphologique n'est pas abordée dans ce thème qualité. Elle est certes étudiée dans la biodiversité mais ce sera important de faire le lien entre qualité et évolution morphologique ».

Prendre en compte l'influence du traitement des voies SNCF sur la qualité des eaux.

« La ligne SNCF longe l'Allier sur une partie des gorges. Des produits sont utilisés pour l'entretien des voies et peuvent avoir des incidences non négligeables sur la qualité. La SNCF devrait être un acteur du SAGE ».

- 2 -

Attentes des acteurs vis-à-vis du futur SAGE

Au regard du pré-diagnostic technique réalisé par le bureau d'études CESAME, les acteurs ont fait part de leurs attentes vis-à-vis du futur SAGE :

- **L'impact des substances médicamenteuses sur la qualité devra être étudié dans le SAGE.**

« Si le SAGE considère que cette question des substances médicamenteuses est un enjeu, il faudra faire une étude complémentaire sur leurs impacts sur la qualité et les milieux ».

- **Réduire les pollutions à la source (les intrants) au lieu d'envisager systématiquement leur traitement.**

Mettre en place une communication citoyenne de sensibilisation sur les intrants.

« Ce serait plus efficace d'avoir un comportement citoyen (collectivités, populations, acteurs économiques) pour limiter les entrées de pollution que de multiplier les stations d'assainissement ».

- **Améliorer les connaissances sur le barrage de Poutès, sur les micropolluants hors pesticide (mercure par exemple).**

- **Disposer d'une approche hydraulique et hydrologique pour comprendre l'évolution des cours d'eau et leurs impacts sur la qualité.**

« Il faudrait que le SAGE puisse aborder la qualité

sous l'angle hydraulique et hydrologique pour comprendre si les cours d'eau ont bougé depuis 20 ans, si les effets de crues ont permis de « nettoyer » les cours d'eau... ».

- **Le SAGE doit pouvoir fixer des normes de qualité plus exigeantes que celles fixées par la réglementation.**

« Le SAGE semble un outil tout à fait approprié pour définir des normes plus exigeantes. Par exemple, l'Irlande a défini des normes plus exigeantes que la réglementation européenne pour satisfaire la vie piscicole et notamment le saumon ».

- **Le SAGE ne peut pas se satisfaire d'une qualité « globalement » bonne.**

« 30 % des masses d'eau du territoire classées dans le SDAGE Loire-Bretagne sont seulement très bonnes. On ne peut donc pas dire que l'eau est « globalement » bonne. Il faut oser dire qu'on n'est pas bon. La Directive Cadre sur l'Eau demande à ce que 100 % des masses d'eau du territoire atteignent d'ici 2015 le bon état, on va avoir du souci à se faire ».

- **Importance de la terminologie employée pour la stratégie et crédibilité du SAGE.**

« Il faut que le SAGE soit précis dans sa terminologie et ne pas dire « globalement bon » si on ne l'est pas et laisser croire qu'on n'a pas trop de travail à faire sur la qualité alors qu'on en a. Il en va de la stratégie, de la respectabilité et de la crédibilité du SAGE ».

Analyse sociologique de la concertation « Qualité des eaux » :

Synthèse des divergences / convergences entre le diagnostic dressé par les acteurs locaux et le pré-diagnostic technique présenté par le bureau d'études CESAME :

- **Le dysfonctionnement de certains systèmes d'assainissement** souligné par le pré-diagnostic technique soulève des réactions contrastées parmi les acteurs : certains ayant le sentiment d'un décalage entre le diagnostic assainissement présenté et la réalité sur le terrain : des stations d'épuration ayant été qualifiées d'exemplaires (station de Langogne par exemple) alors que le diagnostic pointe des impacts sur les milieux. Ceci souligne alors toute l'**importance**

de la terminologie et de la pédagogie pour dire :

- qu'une station peut fonctionner correctement mais que les réseaux peuvent être défaillants (nécessité donc de parler de système d'assainissement dans son ensemble).
- que cette défaillance des ouvrages peut être expliquée en période de pluie (les acteurs n'en ayant pas parlé)
- que des stations peuvent être conformes aux normes de rejets

réglementaires mais que ces rejets peuvent avoir un impact sur le milieu si celui-ci n'est pas en capacité à les absorber (selon le type de cours d'eau, selon le type de substances rejetées...).

Sans élément précis, **la notion d'impact sur le milieu reste donc très subjective.**

.../... suite ci-contre

Synthèse restituée par Mr F. ROME

- 1- Bon niveau de connaissances sur la qualité des eaux mais qui reste non exhaustif. Besoin d'élargir les réseaux de mesures et les paramètres étudiés.
- 2- Les pressions de pollutions :
 - L'assainissement collectif est bien connu et en situation de maîtrise. Certains problèmes existent mais seront traités prochainement.
 - L'assainissement non collectif n'est pas particulièrement problématique. Les intrants ne semblent pas forts mais le milieu reste fragile (faibles débits) pour accepter parfois cette pollution domestique.
 - Les sites urbanisés (industriels) génèrent ponctuellement (et peut-être régulièrement) des substances dangereuses.
 - Pollutions agricoles ponctuelles : efforts réalisés et poursuivis sur les bâtiments d'élevage (salles de traite...).
 - Les pollutions agricoles diffuses contribuent à un enrichissement des eaux en matières azotées et phosphorés.
- 3- Les grands barrages peuvent accentuer l'impact des pollutions sur les cours d'eau (« activateurs biologiques »)
- 4- La dégradation de la qualité des eaux perturbe la vie aquatique et les usages.
- 5- Il n'existe pas de pollution majeure identifiée et avérée mais une pollution de fond où se mêlent des paramètres de temps, de localisation géographique, de substances, de capacités épuratoires des milieux et de conditions hydrologiques et climatiques. Cette pollution de fond peut être aggravée par des pollutions ponctuelles.
- 6- Question posée pour le SAGE sur la pertinence de renforcer les exigences de qualité des rejets sur le milieu. Aller au-delà de la norme réglementaire pour l'adapter aux besoins du milieu.
- 7- Élargir le spectre des outils d'amélioration de la qualité en travaillant sur la réduction des pollutions à la source.

Le ressenti critique sur l'assainissement peut légitimement s'expliquer par le fait que les communes ont fortement investi dans l'assainissement depuis 15 ans et que les résultats qualité ne sont pas forcément à la hauteur de ces investissements.

- Il est important de rappeler que le pré-diagnostic présenté constitue un document provisoire ; les acteurs craignant qu'il soit envoyé en l'état et que certaines communes interprètent mal les conclusions portées sur leur assainissement. Les acteurs notent alors la nécessité d'apporter des données objectives sur la qualité de l'assainissement pour connaître exactement son état de fonctionnement. Rappelons aussi que, comme mentionné en avant propos, les temps de concertation en commission permettent de compléter ce pré-diagnostic, de l'enrichir. Il s'agit d'un pré-diagnostic technique qui doit aussi intégrer les différentes sensibilités pour que le SAGE ne soit pas uniquement un outil technique mais bien un outil de politique territoriale de l'eau sur le Haut-Allier. .
- Le pré-diagnostic technique souligne une qualité globalement bonne qui toutefois n'est pas optimale pour satisfaire les usages (vie aquatique, AEP, baignade). Les acteurs estiment que le qualificatif « globalement » est mal approprié (cf

contenu de la restitution) et qu'il faut parler de situations contrastées pour élever le niveau d'exigences futures.

- Les acteurs partagent le pré-diagnostic sur le fait que le niveau de connaissance de la qualité des eaux n'est pas exhaustif ni suffisant et demandent des réseaux de suivi plus détaillés sur certains paramètres pour évaluer réellement toutes les pollutions.
- Comme mentionné dans le pré-diagnostic, l'assainissement non collectif ne semble pas, selon les acteurs, poser de problèmes majeurs sur le territoire.
- L'altération de l'eau par des pollutions industrielles à l'aval des pôles urbanisés est partagée par tous ; les acteurs considérant que les normes de rejets industriels ne sont pas toujours compatibles avec les exigences des milieux.
- Le diagnostic note la contribution des activités agricoles à l'enrichissement des eaux en matières azotées et phosphorées. Pour le monde agricole, l'activité ne doit pas être stigmatisée au regard des efforts réalisés et des pollutions générées par d'autres usages (substances médicamenteuses par exemple...).
- L'impact des grands barrages sur la qualité des eaux semble être partagé par les acteurs même s'il doit davantage être

justifié par des données quantitatives.

- Le diagnostic met en évidence une dégradation locale des eaux souterraines (Ance, Devès). Le sujet des eaux souterraines n'a pas été débattu en commission, ce qui pourrait signifier une acceptation de ce constat sans enjeu réel sur cette question, alors que la commission «Partage de la ressource en eau» (cf ci-après) souligne l'importance de préservation qualitative et quantitative de la nappe du Devès comme ressource stratégique classée NAEP (Nappe d'Alimentation en Eau Potable) par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.
- Le diagnostic aborde la qualité de l'eau sous l'angle de ses différentes exigences (écologique, usages AEP, baignade...). Les acteurs semblent pourtant associer spontanément la qualité de l'eau à la vie écologique (lien qualité / impacts environnementaux) en oubliant parfois les autres usages (lien qualité / impacts économiques : baignade, sports d'eau vive, AEP et le lien qualité / impacts sanitaires (qualité de l'eau potable). Cet « oubli » ne signifie pas forcément un désintérêt pour les usages mais pourrait s'expliquer par le fait que des ateliers spécifiques « Eau et cadre de vie » et « Eau et biodiversité » ont abordé cette question. On note donc ici l'importance à termes de croiser les commissions thématiques.

Regards des acteurs du Haut-Allier sur l'eau et le cadre de vie

Président de la commission eau et cadre de vie : Mr. Hervé PICHON
Rapporteurs : Mr Hervé PICHON et Mr Robert FLEURAUD

Regards sur la qualité de l'eau et la pratique des activités de loisirs associées

La dégradation de la qualité de l'eau est un facteur limitant l'activité de baignade et l'image du territoire.

«Au-delà de la santé même des baigneurs, une eau dégradée, c'est vraiment mauvais pour l'image du territoire».

«La baignade en plan d'eau est souvent compromise par le réchauffement des eaux. De plus, les problèmes de transparence de l'eau, de turbidité limitent la baignade».

Les travaux d'assainissement permettront d'améliorer la qualité des eaux de l'Allier et donc la baignade....

«On a du retard sur l'assainissement et surtout sur le séparatif. On ne peut pas traiter ensemble les eaux usées domestiques et les eaux pluviales».

« Langeac est en train de faire de gros travaux d'assainissement de séparation des eaux pluviales, ce qui va rectifier largement le problème de qualité».

Les eaux pluviales chargées en éléments polluants devront aussi être traitées.

«Il faudra peut-être se dire un jour que nous devons traiter les eaux pluviales qui apportent des pollutions et que les stations devront aussi les gérer».

Les variations démographiques saisonnières rendent l'épuration des eaux parfois difficile.

«Certaines communes doublent ou triplent leur population en période estivale. La station d'épuration ne peut pas toujours gérer cette augmentation de population».

L'ouverture à la baignade est jugée contraignante pour les communes : respect des normes bactériologiques mais aussi responsabilité de la sécurité des personnes.

« La baignade est un vrai problème pour nous élus. Qui dit baignade dit qualité excellente sur le plan bactériologique mais aussi l'emploi d'un surveillant de baignade qui reste très coûteux pour les communes. De plus, on a une responsabilité administrative et pénale face à l'activité de baignade».

L'application des profils de baignade demandés par l'Union européenne est jugée contraignante et impactante financièrement.

« On nous demande d'appliquer des directives européennes pour faire des profils de baignade, c'est-à-dire pour diagnostiquer la qualité de nos eaux de baignade. On n'a pas les moyens financiers pour le faire. Et en plus, même si on fait ces études, on ne sait pas si elles seront appliquées ailleurs et surtout on se demande si on ne donne pas le bâton pour se faire battre. Si au final , on nous dit qu'on est négatif, que va-t-on faire à la sortie (...) On a donc voté la baignade interdite».

La baignade est un atout de développement qui profite à tous mais qui est supportée par quelques collectivités avec des contraintes croissantes. Une solidarité doit s'instaurer entre les communes «ouvertes» à la baignade et les autres.

«Il est normal de soutenir les communes responsables de la baignade, de compenser leurs efforts. C'est un principe de solidarité entre les communes».

Les normes de qualité des eaux ne sont pas identiques pour tous les usages (baignade et sports d'eau vive).

«Le kayak, le canoë ne sont pas interdits là où la baignade l'est. Or les kayakistes sont plus souvent dans l'eau que les baigneurs. Il faut donc donner les mêmes barrières à ces activités».

Les normes de qualité des eaux de baignade en rivière sont «injustement» identiques à la baignade en zone littorale.

«La Directive Baignade ne tient pas compte de la différence entre les eaux de baignade en rivière et celles sur le littoral. Il ne faut pas exagérer, c'est vraiment différent !».

- 1 -

Diagnostic

dressé par les

acteurs du

Haut-Allier



Interrogation sur la communication à adopter en direction des baigneurs : transparence de l'information ou non ?

«Les gens se posent-ils la question de la qualité de l'eau dans laquelle ils se baignent. C'est plus la turbidité qui les interpelle (...)».

«Faire venir les touristes en leur cachant la vérité sur la qualité de l'eau, c'est gênant (...) On ne leur cache pas la vérité, on ne leur dit pas tout».

«Même si on met le panneau avec interdiction de se baigner et les résultats d'analyse, aucun ne le regarde. Si un jour il y a un problème et que quelqu'un attrape un germe, il se retournera contre nous élus mais pas avant».

La dégradation de la qualité de l'eau compromet l'activité de pêche sur les affluents de l'Allier, appauvris en salmonidés.

«Les truites disparaissent des petits ruisseaux, pourquoi ? Sur tous les affluents, on a peu de reproduction de truites».

L'activité de pêche n'est plus, pour certains, un argument attractif et économique du territoire...

«On ne peut pas faire de plaquette publicitaire qui évoque la pêche sur notre territoire. Ce serait mentir. D'ailleurs beaucoup de pêcheurs extérieurs se demandent pourquoi le Haut-Allier n'est pas aussi riche pour la pêche».

... D'autres, au contraire, estiment que le tourisme de pêche pourrait être davantage développé.

«C'est dommage que le tourisme de pêche soit quasiment inexistant chez nous alors qu'on a un potentiel important (le saumon, la truite en dehors de l'Allier...)».

La vie piscicole est perturbée par la présence d'espèces prédatrices protégées.

«La qualité s'améliore mais le vrai problème pour les poissons, ce sont les espèces prédatrices protégées comme le cormoran, la loutre, le héron... Si on ne les avait pas, on pourrait avoir un magnifique territoire de pêche».

Regards sur les barrages de Naussac et Poutès

Le barrage de Naussac est ressenti comme positif pour les sports d'eau vive mais préjudiciable à l'activité de baignade, de pêche et à la vie écologique du territoire.

« Avec les lâchers de Naussac en août, la baignade n'est plus possible, elle est même interdite (...) On ne voit plus le fond de l'eau et la température augmente. Ceci est vraiment préjudiciable pour le tourisme (...) Naussac est peut-être positif pour les sports d'eau vive mais négatif pour l'activité de pêche (...) Avant Naussac, on avait beaucoup de pêcheurs. Aujourd'hui les salmonidés ont disparu ».

La retenue de Naussac perturbe le transit sédimentaire.

«Les gestionnaires de Naussac ne devraient-ils pas faire fonctionner les vannes de fonds pour éviter une accumulation de sédiments dans la retenue ?».

La dégradation de la qualité de l'eau n'est pas uniquement liée à la présence des barrages.

«Les lâchers de Naussac veillent à une bonne oxygénation de l'eau mais le paramètre température est plus difficile à gérer. Le barrage de Naussac dispose de 4 vannes étagées. Pour la température de l'eau, on ouvre la vanne en face de la colonne où la température de l'eau est la plus proche de la température de l'Allier. On a des stations de mesure de la température et de l'oxygène. Quand on ouvre les vannes, notre objectif n'est pas de refroidir la rivière mais bien de redonner de l'eau à la rivière ».

«Le problème de qualité des eaux dans la rivière dépasse celui des barrages. Il n'est pas lié à la gestion des barrages. La qualité de l'eau à l'aval du barrage dépend de la qualité de l'eau entrante».

«La présence des algues dans les cours d'eau n'est pas uniquement liée à Naussac. L'eutrophisation est due aux stations d'épuration, aux rejets non traités, aux épandages de lisier... Tout ce qui est matière organique du bassin».

La régulation du soutien d'étiage par Naussac doit être davantage optimisée et équilibrée.

«Une régulation c'est pas du tout ou rien. Et là, apparemment avec Naussac, c'est ou tout ou rien. Entre le mois de juillet où la rivière est agréable et le mois d'août où la qualité est dégradée, ce n'est pas ce qu'on peut appeler une «régulation». Ils ouvrent sans réfléchir.»

«Il y a de grosses variations de hauteur d'eau dans l'Allier. En une demi-heure, on peut avoir 45 cm de moins. Ces pics sont flagrants visuellement. Est-ce que cela ne crée pas des turbulences, des problèmes de frayères dégradées ?» .

Les variations quantitatives du barrage de Poutès s'expliquent techniquement.

«Sur la période du 1er juin au 30 septembre, sur Poutès, on a une obligation de fonctionner au fil de l'eau. Cela signifie : pas de variations dans les cours d'eau. Or, le problème technique, c'est qu'en même temps, on doit, par transparence, faire transiter les débits que nous envoie Naussac».

La conciliation des activités de sports d'eau vive avec les lâchers de Poutès restent difficile.

«Les sports d'eau vive ont une bonne entente avec le barrage de Naussac. On va sur le site Internet, on sait ce qu'ils lâchent, ils nous préviennent s'il y a des variations alors qu'avec Poutès, il n'y a aucun accord possible.»

«Il est difficile de trouver un accord entre Poutès et les activités de sports d'eau vive pour réduire ces variations de débits car Poutès sur l'Allier est en régulation automatique par rapport aux lâchers de Naussac et par rapport aux débits entrants naturels. On ne peut donc rien faire. Par contre sur la partie Ance, il arrive que Poutès soit arrangeant sur les lâchers (...) On essaye sur l'Ance de caler au mieux les lâchers pour la pratique des sports d'eau vive».

Crainte que le projet de turbinage par l'EPL sur le Chapeauroux soit néfaste aux milieux aquatiques.

« Si le projet de turbinage passe, c'est la mort du Chapeauroux ! (...) Il ne faut pas en arriver, sur les barrages, à ce que ce soit le turbinage qui entraîne les lâchers et non les lâchers qui régulent la production».

Regards sur l'alimentation en eau potable**Les aires d'alimentation des captages AEP restent vulnérables, notamment sur les têtes de bassins.**

« Ce n'est pas parce qu'on a un périmètre de protection des captages qu'on est totalement sécurisé (...) Une mauvaise sécurisation peut impacter la qualité de l'eau potable».

La mise en place des périmètres de protection n'est pas toujours facile pour les communes de l'amont du fait de la dispersion des captages desservant un faible nombre d'habitations.

« Sur les cartes du pré-diagnostic, on voit un déficit de protection des captages sur l'amont du bassin versant. C'est vrai mais il faut dire que des communes ont parfois 12 captages qui desservent 5 maisons. Ces captages n'ont pas tous des périmètres de protection».

Une « non protection » de l'alimentation en eau potable n'est pas toujours signe de mauvaise qualité.

« Sur un captage situé dans les bois, sans périmètre de protection et sans pression, l'eau est de qualité exceptionnelle (...) Un captage non protégé n'est pas toujours synonyme d'eau dégradée».

Regards sur les inondations**Nécessité de réaliser des petites «extractions» dans les cours d'eau pour réduire les risques de débordements.**

«Il faudrait qu'on ait la possibilité de temps à autre de pouvoir retirer des galets dans les rivières. Cela n'est pas autorisé mais pourrait être utile pour que ces matériaux ne soient pas emportés par les crues. Aujourd'hui on n'a pas le droit de toucher le lit de la rivière».

«Contrairement à d'autres territoire, les rivières ne s'enfoncent pas chez nous. Il faudrait pouvoir intervenir au cas par cas pour scarifier, araser et dévégétaliser les îlots».

L'intervention dans les lits des cours d'eau n'est pas totalement interdite.

« On ne peut pas dire qu'on ne peut rien faire dans les cours d'eau. Cela demande effectivement une procédure administrative un peu lourde (demande d'autorisation ou de déclaration auprès de la Police de l'Eau). On a le droit d'enlever les graviers, d'enlever les embâcles».

Besoin de réaliser un entretien courant et régulier sur les cours d'eau.

« Il n'y a plus d'entretien des cours d'eau. On n'intervient que ponctuellement alors qu'il suffirait d'un entretien régulier pour limiter les risques et les coûts de réparation. Mais comment organiser un entretien régulier ?».

La culture du risque inondation semble a priori bien ancrée localement.

«Là où on a un PPRI, les gens savent qu'on ne peut plus construire et ne demandent donc pas à construire dans la zone (...) On n'a pas énormément d'habitants présents sur des zones à risque et quand ils le sont, ils savent qu'ils sont dans une zone inondable mais pas avec de gros risques»

Les crues de l'Allier semblent bien connues. Mais les affluents constituent un risque potentiel beaucoup moins bien mesuré.

«En 1951, Prades a failli être englouti complètement. Alors ici, on n'en a pas peur de l'Allier parce qu'on sait qu'on a le temps de se reculer. Mais sur la Seuge et la Besque, on n'a aucune prévision. Ce sont des vrais torrents, ce sont eux qui nous effraient. Des blocs déboulent et passent sous les ponts (...) Il faudrait mettre en place un système d'alerte».

Les enjeux humains, en cas de crues, sont minimes sauf en cas de crues combinées de l'Allier avec certains de ses affluents.

«On n'a pas de problème capital de dégâts humains sauf en cas de crues combinées de l'Allier et du Langouroux. Les impacts de la crue restent économiques. En 2008, 800 000 euros de dégâts».

Les ouvrages privés ou communaux (barrages sur Langeac, Chilhac, Chambon, Vieille-Brioude...), fragilisés lors des crues constituent un danger pour la pratique des activités de sports d'eau vive.

«Après les crues, certains murs se sont effondrés et les passes à canoë ne sont plus en eau. C'est donc dangereux. Comment informer de ce danger sans que l'activité de canoë soit alors interdite ? En plus, on ne peut pas intervenir car on est chez des privés».

Regards sur l'évolution environnementale du territoire

Interrogation sur les raisons des assecs, perçus comme de plus en plus nombreux aujourd'hui.

Explication par le réchauffement climatique ?

«J'ai du mal à croire que tout d'un coup, en 10 ans, les ruisseaux sèchent. Ce n'est pas le réchauffement de la planète qui explique cela».

Explication par les pratiques forestières ?

«Les ruisseaux ont disparu suite à la plantation des épicéas qui ont acidifié les sols. Aujourd'hui heureusement, une reconquête paysagère semble s'amorcer».

Explication par la disparition des zones humides ?

«Les zones humides constituent des trous d'eau qui permettent de garder de l'eau mais aujourd'hui elles sont souvent drainées».

Explication par la banalisation des milieux et des paysages ?

«La mosaïque paysagère et écologique a disparu, les pentes humides boisées qui favorisaient les écoulements se sont réduites (...) On va vers des milieux médiocres et plus uniformes (...) Sur la Margeride, il y a 40 ou 50 ans, il y a avait des milliers d'hectares de bruyères. Mais dans les années 80, on a planté des épicéas, des Douglas et compagnie qui ont totalement modifié le paysage et leurs fonctions (...) Quand on regarde les écrits sur la Bête du Gévaudan, on parle de tourbières».

«Les agriculteurs étaient autrefois les jardiniers de la nature, aujourd'hui ils n'y sont plus».

- 2 -

Attentes des acteurs vis-à-vis du futur SAGE

Au regard du pré-diagnostic technique réalisé par le bureau d'études CESAME, les acteurs ont fait part de leurs attentes vis-à-vis du futur SAGE :

- **S'associer avec les gestionnaires des barrages (EDF pour Poutès et l'Établissement Public Loire pour Naussac) afin de définir des conditions hydrologiques compatibles avec les usages et les milieux naturels.**

«Il faut peut-être revoir les autorisations des barrages qui ont été faites il y a quelques années et qui ne sont aujourd'hui plus adaptées aux besoins des activités et à la protection du milieu (...) Peut-être le SAGE devrait-il définir un règlement d'eau pour l'exploitation ?».

- **Améliorer la communication et le dialogue entre les gestionnaires des barrages et les acteurs du SAGE.**

«Est-ce que les gestionnaires de Naussac nous disent vraiment les choses ? (...) La communication passe peut-être mieux sur la Lozère mais en Haute-Loire, on est très peu associé à Naussac alors que c'est nous qui avons les impacts. Il faudrait instaurer un comité de suivi entre le SAGE et les gestionnaires des barrages».

- **Trouver un équilibre entre la gestion environnementale du bassin, la présence humaine et le développement économique du territoire.**

- **Réussir à concilier l'eau et le tourisme mais aussi le tourisme avec la qualité de vie des riverains.**

«L'eau est un enjeu pour le tourisme mais on tient beaucoup à ce que le tourisme soit associé à la qualité de vie des habitants du territoire. Il faut donc lier tourisme et qualité de vie locale».

- **L'ensemble des communes du SAGE devront, à terme, participer financièrement au SAGE.**

«Aujourd'hui seules les communes du SMAT supportent la part d'autofinancement du SAGE. Il faudrait que les autres communes y contribuent».

- **Fixer comme ambition du SAGE la recherche d'une excellence environnementale sur le territoire.**

«Sur un territoire qui fait la promotion de l'eau comme fer de lance de son économie, il faudrait se fixer comme objectif d'avoir une carte de qualité où tout est en bleu et non plus en rouge. C'est le minimum à faire. Viser donc une eau d'excel-

lente qualité ou a minima de très bonne qualité (...) Il faut donc savoir fermer les points de baignade qui restent problématiques ou alors les résorber».

- **L'excellence environnementale doit être visée de manière cohérente à l'échelle du territoire du SAGE et non pas localement.**

«Cette ambition d'excellence ne doit pas être traitée à l'échelle communale ou intercommunale mais bien de manière plus globale et cohérente sur le territoire du Haut-Allier».

- **Le SAGE pourrait élaborer ses propres normes de qualité adaptées au territoire en tenant compte du paramètre le plus exigeant.**

« Sur quelle échelle se baser pour définir l'excellence de qualité recherchée ? Le SAGE devrait définir des normes qui soient favorables à tous les usages et au milieu. Le SAGE pourrait ainsi reposer sur le critère le plus exigeant. Qu'est-ce qui empêche au SAGE de créer ses propres normes de qualité ? Rien».

- **Récompenser les efforts de l'excellence «qualitative».**

« Pour inciter à l'excellence et la montrer, on pourrait mettre en place un système de pavillons bleus».

- **Sécuriser les captages en eau potable pour protéger les ressources.**

- **Définir des modalités d'entretien régulier des cours d'eau compatibles avec la biodiversité et les risques d'inondation.**

« Il faut trouver un juste équilibre pour limiter les risques mais aussi maintenir une biodiversité (...) Faire attention à ce qu'on entend par entretien. Veut-on un lit carré propre nickel ? Non, on ne veut pas en faire un canal mais laisser la végétation libre pour favoriser la biodiversité».

- **Définir, au cas par cas, les modalités de gestion des atterrissements responsables localement des débordements.**

- **Améliorer les systèmes de prévision des risques inondation. Renforcer l'organisation de l'alerte.**

Synthèse de l'atelier 1

restituée par Mr R. FLAURAUD

- 1- Influence des barrages sur la qualité des eaux de l'Allier et de ses affluents.
 - Impact sur l'économie locale (baisse de l'activité de pêche tandis que les barrages rendent possible la pratique des sports d'eau vive)
 - Besoin d'améliorer la communication avec les gestionnaires de barrages.
- 2- L'altération de la qualité de l'eau compromet la pratique de la pêche.
- 3- La biodiversité fait partie du cadre de vie (mosaïque de paysages structurés par l'eau, présence des zones humides...). Importance du rôle de l'agriculture dans le maintien de la qualité des paysages.
- 4- L'usage baignade est un atout touristique du territoire.
- 5- Ambition d'excellence du SAGE en matière de qualité des eaux. Fixer dans le SAGE des objectifs de qualité en fonction de l'usage le plus contraignant.
- 6- Différence entre le périmètre réglementaire de protection des captages AEP et le périmètre fonctionnel (celui vraiment efficace).
- 7- Importance des mesures préventives des inondations : régularité de l'entretien, gestion au cas par cas des atterrissements. Existence d'une culture du risque.

Synthèse de l'atelier 2

restituée par Mr H. PICHON

- 1- Constat des contraintes pesant aujourd'hui sur les collectivités pour le maintien d'une eau de baignade de qualité et la sécurité des baigneurs. Nécessité d'une solidarité intercommunale pour maintenir cet atout baignade qui profite économiquement à tous sur le territoire.
- 2- Le tourisme (pêche, baignade, pratique de sports d'eau vive) est confronté à des problèmes de qualité et de quantité des eaux. Le SAGE devrait permettre de centraliser ces questions pour y apporter des réponses.
- 3- Mieux définir les conditions de gestion des ouvrages (gros barrages ou barrages privés) : entretien, gestion des lâchers...
- 4- La thématique captage a davantage été évoquée sur le plan quantitatif que qualitatif. Mais du point de vue qualitatif : besoin d'un regroupement des petits captages pour mieux assurer leur protection.
- 5- Existence d'une culture du risque sur l'Allier. Besoin de renforcer l'alerte et la culture du risque sur les affluents.

Analyse sociologique de la concertation « Eau et cadre de vie » :

- Les deux sous-groupes de la commission « Eau et Cadre de vie » ont dressé un constat quasi similaire, avec cependant **quelques divergences sur l'activité de pêche**, vue par certains comme un potentiel de développement économique, tandis que d'autres n'y voient pas un atout possible au regard de la baisse actuelle des richesses halieutiques. Certains vont plus loin en estimant que la baisse de la pêche ne s'explique ni par des raisons qualitatives ni par la présence d'espèces prédatrices mais simplement par un effet de mode : la pêche n'est plus une activité attractive.
- **L'activité de baignade** ressort comme un enjeu fort du territoire ; enjeu sur lequel devra reposer une solidarité de territoire entre les communes responsables de la baignade et celles qui en bénéficient par retombées touristiques.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** pour les différentes activités mais aussi pour les milieux aquatiques constitue donc une **ambition du SAGE qui devra viser l'excellence**.
- Pour les acteurs, la **qualité de l'eau semble s'être améliorée ces dernières années**. Des travaux ont été réalisés par les communes **en matière d'assainissement** mais des efforts restent à faire pour viser l'excellence (travaux sur les eaux pluviales, notamment). Des interrogations subsistent aujourd'hui sur les marges de manoeuvre techniques et financières possibles pour les communes à atteindre une qualité toujours plus satisfaisante.
- **Les causes d'altération de la qualité des eaux sont parfois mal appréhendées par les acteurs** :
 - Les **impacts réels des pesticides** sont méconnus : certains acteurs ayant tendance à minimiser leurs impacts ; d'autres à estimer que l'incidence des pesticides n'est pas si anecdotique. Le SAGE devra permettre d'apporter des éléments tangibles sur cette question.
 - Les « **lâchers** » des barrages entretiennent une confusion quant à leurs impacts sur la qualité (cf ci-après).
 - Les **stations d'épuration « défaillantes »** peuvent, selon les acteurs, avoir un impact sur les milieux.
 - Enfin, bien que reposant sur des paramètres d'analyse objectifs, la **qualité de l'eau demeure une perception très subjective** : la clarté de l'eau de l'Allier apparaît comme un critère prioritaire de qualité alors que d'autres germes moins visibles peuvent être présents et en altérer la qualité.

.../... (suite pages suivantes)

Analyse sociologique de la concertation Eau et cadre de vie (suite)

- **Les regards sur les barrages de Naussac et de Poutès** peuvent être différents d'une catégorie d'acteurs à l'autre : vécus comme positifs pour les activités de sports d'eau vive («*On n'aurait pas les lâchers de Naussac, on ne pourrait pas faire du kayak ou du canoë*»), fonction utile pour l'alimentation en eau potable, notamment de l'agglomération clermontoise, fonction positive du soutien d'étiage sur la vie écologique...

D'autres, au contraire, voient dans les «lâchers» des barrages une intervention artificielle qui déséquilibre le milieu (dégradation de la qualité des eaux, fragilisation des espèces...) et qui impacte la vie économique du territoire (réduction des activités de baignade, de pêche...).

On peut ici s'interroger sur la terminologie employée : le terme de « lâchers » utilisés majoritairement par les acteurs aurait une connotation négative, synonyme d'arrivée « massive » d'eau déstabilisante. Alors que le terme « soutien d'étiage » très peu utilisé par les acteurs dans cette commission revêt une connotation plus positive : il soutient, il aide le milieu en périodes fragiles. Il sera intéressant de garder à l'esprit les représentations associées à ces termes pour parler le même langage.

- **Une certaine suspicion se manifeste à l'égard des pratiques des gestionnaires de Naussac.** En l'absence d'information (qui pourtant existe via les CLIC-Commission Locale d'Information et de Concertation), les acteurs interprètent et se forgent des représentations parfois justes, parfois erronées ou incomplètes sur la gestion du barrage de Naussac. Cette incompréhension mutuelle mériterait une réelle transparence de communication pour comprendre le fonctionnement du barrage, ses vocations (cf *commission Ressource*) les périodes de soutien d'étiage, les impacts réels sur le milieu et la réalité du turbinage. Sentiment de suspicion partagé par beaucoup sauf certains acteurs qui, au contraire, estiment que Naussac est relativement «transparent» dans sa communication.
- **Le risque d'inondation existe mais ne semble pas un enjeu majeur sur le territoire.** Les expériences vécues n'instaurent pas d'inquiétudes particulières. Les inondations de l'axe Allier semblent bien connues (système d'alerte en place, culture du risque) alors que les risques tout aussi importants sur les affluents sont

peut-être moins bien gérés (absence de réseau de mesure et d'alerte notamment). On peut ainsi souligner que l'expérience des inondations sur le territoire n'a pas forcément renforcé uniformément la culture du risque et les mesures préventives : les acteurs savent que le risque existe mais cherche-t-on ici à mieux le connaître, à communiquer sur des gestes préventifs à adopter, sur les moyens de gérer la crise ?

- A noter que la **dynamique naturelle des cours d'eau** (formation d'atterrissements, érosion, mobilité du lit...) n'est pas toujours précisément comprise par les acteurs. De même, la réalité de l'entretien conduit ou à conduire sur les cours d'eau n'est pas toujours bien appréhendée : quand et où sont réalisés les travaux dans le cadre des Contrat Territoriaux ? Sur quels principes reposent-ils et quels en sont les objectifs ? Un besoin de communication sur l'entretien des cours d'eau se fait donc ressentir. De même, un travail pédagogique pourrait être apporté sur la réalité de l'ensablement des cours d'eau du territoire (mécanisme de dépôt de sédiments, rôles joués par ces sédiments, interventions possibles ou pas...). Les participants de la commission «Biodiversité» (cf pages 19 et 20) soulignent d'ailleurs la difficulté d'appréhender la réalité de l'ensablement sur le Haut-Allier.
- Des **peurs** sont exprimées sur les **risques de rupture de barrages** ; les acteurs ayant besoin de connaître la réalité des risques et les délais pour s'en protéger.
- **Le risque sanitaire pour l'alimentation en eau potable ne constitue pas un souci prioritaire** pour les acteurs même s'ils jugent, bien sûr, essentiel que l'eau pour la consommation domestique soit de qualité. La présence de l'arsenic dans l'eau potable est considérée comme naturelle (il y en a toujours eu) mais que l'exigence croissante des normes actuelles pointe ce paramètre à réduire.

Synthèse des divergences / convergences entre le diagnostic dressé par les acteurs locaux et le pré-diagnostic technique présenté par le bureau d'études CESAME :

- **Le pré-diagnostic technique met en évidence la richesse des milieux comme cadre idéal pour la pratique de la pêche.** Ce diagnostic semble être pondéré par certains acteurs qui, bien que conscients de la biodiversité sur le territoire, estiment que le potentiel halieutique s'est relativement réduit ces 20-30 dernières années. Le besoin d'étude complémentaire sur la réalité des richesses écologiques du territoire semble donc nécessaire.
- **Comme les acteurs, le pré-diagnostic technique souligne l'importance de la baignade comme atout du développement socio-économique du territoire.** Le pré-diagnostic note l'état contrasté de la qualité des eaux de baignade : excellente qualité sur les plans d'eau de Naussac et de la Chaise Dieu, de l'Allier à Monistrol d'Allier et sites de baignade de mauvaise qualité sur l'Allier en aval de Langeac. Cette situation contrastée entre excellente et mauvaise semble peut-être moins perçue par les acteurs qui ont le sentiment d'une eau de baignade « jamais vraiment excellente » du fait de contraintes normatives toujours croissantes.
- **Les acteurs partagent le pré-diagnostic technique qui mentionne un bon niveau de protection des captages d'eau potable** sur la majorité du territoire, à l'exception de certains secteurs.
- **Comme mentionné par le pré-diagnostic technique, certains acteurs soulèvent la question de la sécurité de certains ouvrages pour la pratique des activités de sports d'eau vive.**
- **Enfin comme les acteurs, le pré-diagnostic note l'existence d'inondations localisées sans enjeu humain manifeste.** Pour les acteurs, le risque est connu (culture du risque par les populations, PPRi) et assez bien géré sur l'Allier mais moins sur les affluents. Le pré-diagnostic soulève cependant un déficit d'information préventive sur certaines communes concernées (pas de DICRIM – Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, pas de PCS – Plan Communal de Sauvegarde).

Regards des acteurs du Haut-Allier sur la biodiversité

Président de la commission eau et cadre de vie : Mr. Patrick MARTIN

Rapporteurs : Mr. Patrick MARTIN et Mr Alexandre DUPONT

Regards sur les zones humides

Réflexion sur la conciliation du développement économique des communes avec la présence des zones humides.

« On a une augmentation de zones humides dans le secteur de la Senouire. La commune a un projet de parc photovoltaïque sur une zone éventuellement humide. Quelle est donc la proportion de zones humides à garder sur un territoire ? C'est normal de vouloir protéger les zones humides mais on doit aussi donner le droit aux communes de se développer ».

Besoin de mieux connaître les zones humides, de les inventorier avant de décider de leur conciliation avec le développement économique des communes.

« Vous dites que les zones humides augmentent. Moi j'entend beaucoup dire qu'elles disparaissent à cause du drainage par les agriculteurs. Avant de juger de l'impact économique de la présence ou non des zones humides, il faut absolument mieux les connaître. Si on n'a pas d'état des lieux au départ, on pourra difficilement dire si on les protège ou si on accepte l'implantation de projets communaux ».

Les zones humides sont parfois difficiles à définir ; chacun ayant sa propre définition de la zone humide.

« La zone humide est définie juridiquement mais certains disent que la zone humide, c'est une prairie avec un peu d'eau, d'autre diront c'est un étang avec des poissons rouges... On a tous un peu nos sensibilités sur la zone humide mais il faut peut-être dire ce qu'est une zone humide naturelle ».

« Une zone inondée, n'est pas pour moi, une zone humide (...) Qu'est-ce que veut dire zone humide, une zone qui est toujours en eau ? (...) Et puis on peut avoir des zones humides agricoles et d'autres naturelles qui exercent leur pleine fonctionnalité naturelle ».

Le classement de certaines zones humides au détriment d'autres peut entraîner une perte de biodiversité.

« Si on cible qu'à tel endroit, on a telle zone humide, c'est bien. Mais cela veut dire que la petite zone à côté, qui a peut-être moins de caractéristiques peut être déclassée. On perd donc de la richesse ».

Le drainage agricole a altéré les zones humides.

« Les agriculteurs ont multiplié les points d'eau en drainant les zones humides. La réserve d'eau s'en va donc tout de suite (...) Il faudrait réduire ces drainages pour conserver l'eau des zones humides ».

Intérêts divergents entre les agriculteurs et les institutionnels «protecteurs» des zones humides.

« En Lozère, on a des intérêts divergents sur les zones humides. Les agriculteurs veulent le plus possible assécher la terre. Les autres organismes comme le Conseil Général, l'État... souhaitent leur maintien. Chacun défend ses intérêts. Il faut donc trouver une synthèse entre tous ces intérêts ».

« Les aides au drainage n'existent plus pour les agriculteurs (...) Les agriculteurs ne veulent pas assécher les zones humides car ils savent qu'elles ont un intérêt en période de sécheresse par exemple ».

L'intérêt écologique mais aussi l'atout économique des zones humides doivent être pris en compte.

« On parle de zone humide sous l'angle de la biodiversité mais il ne faut pas oublier que les zones humides ont un rôle économique important en matière d'alimentation en eau potable. Il y a donc une transversalité à avoir sur l'intérêt biologique mais aussi économique des zones humides ».

A contrario, pour certains, la préservation des zones humides peut avoir des conséquences économiques négatives pour le maintien de la profession agricole.

« On a déjà du mal à maintenir les agriculteurs ici. Alors si on doit leur enlever leur terrain, c'est la fin de l'agriculture ! ».

Crainte, par certains, que le SAGE veuille reconquérir des zones humides.

« Dites-moi, vous ne voulez pas dans le SAGE recréer d'autres zones humides. On a déjà des tourbières et autres zones (...) Il a y une règlementation donc on ne peut pas inventer une autre définition des zones humides ».

- 1 -

Diagnostic

dressé par les

acteurs du

Haut-Allier



La fonctionnalité des zones humides pour la biodiversité n'est plus à prouver mais interrogations sur leur fonction de réserve quantitative.

« On disait que les zones humides avaient un très très grand intérêt pour la restitution en eau. A priori c'est un peu controversé. Par contre pour la biodiversité, je pense vraiment que les zones humides ont un rôle important ».

Regards sur les espèces patrimoniales du territoire

Besoin de définir précisément la liste des espèces et leur statut.

« Il faudra savoir de quelle espèce on parle et son statut c'est-à-dire savoir si elle va bien ou pas ».

La biodiversité du territoire ne doit pas se limiter aux espèces emblématiques mais doit intégrer une approche diversifiée des espèces.

« La biodiversité, ce n'est pas que les espèces phares mais c'est aussi les espèces banales (...) La qualité d'un milieu se mesure aussi par la présence d'espèces plus banales qui naissent et disparaissent ».

La projet de Parc Naturel Régional s'intéressera à la diversité des espèces.

« Le projet de Parc a été mis en place justement pour prendre en compte la diversité plus banale et sortir des programmes classiques de financement pour inventorier des espèces plus classiques mais tout autant riches ».

Les espèces emblématiques restent des indicateurs prioritaires de la qualité et sont un point d'appui de promotion du territoire.

« Les espèces emblématiques ont une double fonction : elles sont indicatrices de la qualité des milieux et elles sont vecteurs de communication car c'est sur elles que la communication doit se faire auprès de la population ».

Regards sur la biodiversité en général

La biodiversité doit s'entendre au sens large pour y intégrer les paysages, les écosystèmes en général et avoir ainsi une approche fonctionnelle des milieux.

« Peut-être faudrait-il voir la biodiversité de manière plus large en prenant en compte les paysages, les écosystèmes sans forcément rentrer dans les détails d'un pan de la biodiversité sinon on risque de s'y perdre. Peut-être faudrait-il travailler sur les corridors écologiques, le maintien des haies, qui structurent les paysages des bassins versants ? ».

La forêt joue un rôle dans la préservation de la biodiversité sur le territoire.

« Il ne faut pas dire que la forêt dégrade la qualité de l'eau, c'est elle qui préserve le mieux la ressource en eau souterraine. Par contre, il faut bien différencier les plantations de résineux exotiques des forêts naturelles (...) Il faudrait laisser la forêt se développer pour sauver la moule perlière ».

La biodiversité du territoire n'est pas associée à une identité culturelle du territoire.

« Y-a-t-il quelque chose ici qui rappelle la richesse écologique du territoire ? A-t-on des panneaux, des sculptures qui évoquent notre patrimoine naturel ? Rien. On n'a aucune identité culturelle ici en lien avec notre patrimoine ».

La biodiversité peut être ressentie comme une contrainte pour les collectivités.

« Il faut savoir que la biodiversité n'est pas positive pour tous. Elle n'apporte rien économiquement. Elle peut être vécue comme une contrainte pour les Maires ».

Regards sur l'ensablement des cours d'eau

L'ensablement des cours d'eau du territoire a un impact sur la vie écologique.

« Les 3/4 des rivières actuelles sont très ensablées (la Senouire, Desges...). L'exploitation forestière et les pistes forestières en sont peut-être responsables. En tous cas, avec cet ensablement, la moule perlière ne peut pas vivre ».

L'ensablement dans les cours d'eau est davantage lié à l'absence d'entretien qu'aux apports du bassin versant.

« Le sable a toujours existé dans les cours d'eau, les agriculteurs entretenaient. Aujourd'hui c'est une catastrophe, il n'y a plus d'entretien ».

Interrogation sur la possibilité de « désensabler » ponctuellement les rivières.

« Peut-on ponctuellement enlever le sable dans la rivière ? (...) Les exploitants des micro-centrales le font régulièrement sur autorisation mais on leur demande de remettre les matériaux pour qu'ils puissent revenir dans la rivière ».

« Si on met des bacs à sable et qu'on les entretient régulièrement, on aura beaucoup moins de sable dans les rivières ».

L'ensablement est important en amont des ouvrages (barrages, seuils) mais aussi ailleurs.

«L'ensablement est important quand il y a une retenue mais à certains endroits, la rivière est ensablée même sans la présence d'un barrage».

Pour certains, l'Allier souffre davantage d'un déficit de sédiments que d'un excédent.

« Le problème sur l'Allier c'est qu'à l'aval il manque des sédiments. La nappe phréatique s'est enfoncée et le transit sédimentaire ne se fait pas. On a pendant des années extrait des matériaux dans le lit mineur».

La réalité de l'ensablement est difficile à quantifier

« Il est difficile d'évaluer la réalité de l'ensablement. Visuellement on a l'impression d'une augmentation de l'ensablement alors que certaines études (sur la Senouire par exemple) ne montrent pas d'évolution depuis 1996. L'impact sur les peuplements piscicoles n'est donc pas avéré».

L'extraction de matériaux est possible avec une autorisation.

«Ce n'est pas strictement interdit d'enlever du sable. C'est soumis à autorisation ou déclaration. Les sédiments extraits doivent être recapturables par la rivière. Le sable doit rester à proximité de la rivière et ne doit pas servir par exemple à faire des chemins. Il faut prendre en compte ce qu'on appelle le transit sédimentaire».

Regards sur la dégradation morphologique des cours d'eau**Ne pas déconnecter la biodiversité de l'enjeu qualité de l'eau et ressource quantitative.**

«Le diagnostic met en évidence une dégradation physique des milieux. Mais on ne voit pas la transversalité entre cette dégradation morphologique et la qualité de l'eau et les débits qui ont un impact sur la biodiversité».

La ripisylve vieillissante n'est pas forcément un frein à la biodiversité.

«Le diagnostic dit que les berges et la ripisylve sont ponctuellement dégradés par les activités humaines mais une ripisylve vieillissante peut être intéressante pour la biodiversité».

Regards sur les espèces invasives**Le Cormoran est une espèce protégée considérée comme problématique localement.**

« La présence du Cormoran suscite des débats récurrents sur le territoire. On n'a aucun souci à dire qu'il faut éradiquer la Jussie ou la Renouée du Japon. Mais dès qu'on veut toucher au Cormoran, alors là , tout devient problématique (...) Cette espèce a proliféré depuis 10 ans, c'est une catastrophe écologique. Le Cor-

moran nuit au repeuplement des poissons et notamment des saumons. Il a donc un impact sur l'économie piscicole ».

La présence d'espèces invasives s'explique par une « dérégulation » humaine.

« L'homme a amené l'écrevisse, la renouée, le Cormoran... On a changé le fonctionnement, on a dérégulé en créant par exemple des étangs ».

Regards sur la présence des ouvrages**La présence des barrages limite les crues morphogènes utiles à la diversité biologique.**

« Sur le Chapeauroux par exemple, à l'aval des barrages, les crues morphogènes sont écrêtées alors qu'elles permettraient de donner une renaissance à la rivière, de recréer une mosaïque naturelle».

Les retenues collinaires ont dégradé la qualité écologique des cours d'eau.

« Les lacs collinaires mis en place il y a 20 ans ont liquidé les ruisseaux car il n'y avait pas de débits réservés. Certains ruisseaux sont désormais totalement morts».

Les plans d'eau de loisirs ont un impact sur la qualité écologique.

« Les plans d'eau de loisirs ont aussi un impact à l'étiage car il y a des prélèvements, louables pour l'eau potable, mais aussi de l'évaporation énorme. A la sortie de trois plans d'eau en chapelet, on n'a quasiment plus d'eau. Sur ces plans d'eau stagnante, se développent des espèces nuisibles (poissons chats, écrevisses non autochtones...) ».

La succession des petits ouvrages génère des impacts cumulés sur la vie écologique du bassin.

« La présence d'un ouvrage en soi peut ne pas poser problème mais c'est la succession de petits ouvrages qui est problématique. Il faut donc avoir une vision globale du bassin versant, connaître le nombre de barrages présents sur une rivière (...) Même avec des passes à poissons, on a au final un impact, car si 80 % des poissons passent dans une première passe, 80% de 80% passeront dans la deuxième etc... On aura au final une perte de poissons ».

La franchissabilité est mal connue sur certaines parties du territoire, la Haute-Loire notamment.

« Le recensement des ouvrages n'a jamais été réellement fait en Haute-Loire (...) Le saumon est un migrateur qui a besoin d'un axe ouvert, la truite c'est différent car c'est un migrateur sédentaire qui, par le passé, même avec davantage d'ouvrages en activité, réussissaient à remonter (...) On ne connaît pas aujourd'hui le nombre exact d'obstacles à la montaison et dévalaison ni leurs impacts réels».

« En Lozère, les ouvrages franchissables et infranchissables ont tous été répertoriés».

Les ouvrages doivent être aménagés s'ils ont encore un usage (hydro-électricité par exemple) ou effacés en l'absence d'usage.

Interrogation sur le classement des cours d'eau au titre du L214.17.

« Des seuils franchissables ou infranchissables ont été classés. Mais qui va intervenir sur les seuils ?»

« Les anciens classements n'ont pas abouti alors les nouveaux ?».

Les grands barrages (Naussac, Poutès) ont un impact sur l'eutrophisation et sur la qualité des frayères.

« Les études d'impact de départ disaient que le barrage de Naussac ne devait jamais s'eutrophiser alors qu'il s'eutrophise d'année en année ».

« La retenue de Naussac a indéniablement un impact sur la qualité de l'eau parce que cette retenue stocke des sédiments qui sont relargués de manière visible mais la retenue révèle le problème de nos cours d'eau à l'amont et stigmatise le problème en période estivaie»

«Le problème de Poutès, c'est le marnage qui étouffe les frayères et a un impact sur la remontée des saumons ».

Le barrage de Naussac n'est pas suffisamment protégé contre les entrées de pollutions.

« Des parcelles autour de Naussac ont été vendues récemment alors qu'elles auraient pu servir à protéger le barrage. Elles sont aujourd'hui productives et apportent donc des engrais polluants. On avait donc avant une situation plus protégée que maintenant».

Distorsion entre les règles imposées aux ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement).

« C'est choquant d'imposer des normes draconiennes aux ICPE y compris le Conservatoire National du Saumon Sauvage, alors que sur des ouvrages comme Naussac on n'ait aucunes normes de rejets de l'eau restituée (...) Le règlement d'eau du barrage semble en train d'évoluer »

Manque de paramètres de suivi de la qualité des eaux de Naussac.

L'impact des grands ouvrages est difficile à quantifier.

« Aujourd'hui il est difficile d'évaluer précisément l'impact des grands barrages sur la qualité des espèces piscicoles. Il est difficile de lier la causalité aux effets, de qualifier et de quantifier les impacts même si on peut supposer que ces barrages peuvent avoir une incidence en termes de température, de qualité physico-chimique...».

- 2 -

Attentes des acteurs vis-à-vis du futur SAGE

Au regard du pré-diagnostic technique réalisé par le bureau d'études CESAME, les acteurs ont fait part de leurs attentes vis-à-vis du futur SAGE :

- **Réaliser un inventaire sur les zones humides du territoire ; inventaire à harmoniser sur les différents départements du territoire du SAGE du Haut-Allier.**

- **Définir une méthode et une gestion consensuelle des zones humides.**

« Se caler sur certaines méthodes, comme celle de l'Agence de l'Eau, pour cibler des zones humides prioritaires sur un grand territoire. Il faudrait monter un groupe de travail au sein du SAGE pour définir la méthode et ensuite faire du terrain pour l'inventaire ».

« S'appuyer sur les gens de terrain pour faire l'inventaire, les anciens qui connaissaient bien les zones humides qui ont peut-être disparu aujourd'hui ».

- **Adapter les contraintes sur les zones humides à la situation hydrologique de chaque secteur pour ne pas pénaliser les communes.**

« Il faut prendre en compte l'hydrologie d'un lieu précis. Il ne faudra peut-être pas mettre les mêmes contraintes à la Chaise Dieu, à Langeac ou à Cronce. Il faut voir le territoire de manière géographique pour ne pas pénaliser les communes en disant que là où il y a une zone humide, il ne faut rien faire. On doit pouvoir toucher à certaines zones humides (...) C'est vrai qu'il faut préserver les zones humides mais préserver ne veut pas dire non plus ne pas utiliser ».

- **Adapter les pratiques agricoles pour limiter le drainage des zones humides. Travail de sensibilisation à conduire.**

- **Mieux connaître la biodiversité dans son ensemble et pas uniquement les espèces emblématiques du territoire.**

« Tout le monde ici dit que la richesse écologique est exceptionnelle mais personne ne sait exactement ce qu'il en est. On a donc besoin de mieux la connaître ».

- **S'appuyer cependant sur les espèces emblématiques pour en faire une fierté du territoire et un vecteur de sensibilisation - promotion.**

« Il est important qu'il y ait une appropriation culturelle des espèces phares sinon personne ne se battra pour les défendre ».

- **Le SAGE doit aller au-delà d'une autosatisfaction sur la bonne situation actuelle. Il doit viser l'excellence de la biodiversité sur le territoire.**

« On doit se fixer des objectifs hauts de qualité. Il faut aller au-delà de la normale en se fixant des normes par rapport aux paramètres biologiques ».

- **Le SAGE doit définir des objectifs de maintien (non dégradation) puis de reconquête de la biodiversité sur le territoire.**

- **Sensibiliser les Maires à la présence et à l'intérêt de la biodiversité sur leur territoire.**

- **L'enjeu biodiversité doit être directement lié à l'enjeu qualité et ressource quantitative.**

- **Améliorer le fonctionnement des petits barrages.**

« Un certain nombre d'ouvrages existe sur ce territoire. L'ambition du SAGE serait que ces ouvrages fonctionnent au-delà ou mieux qu'une situation normale. Il faut donc se donner des objectifs plus ambitieux sur les petits barrages ».

- **Réfléchir à la mise en place de périmètres de protection autour des grands barrages pour éviter une dégradation de la qualité des eaux de l'Allier.**

« Les algues poussent quand on amène de l'azote et du phosphore. Il faudrait protéger les barrages de toute entrée de ces matières pour ne pas les retrouver dans l'Allier ».

Ce périmètre de protection est cependant jugé difficile à mettre en place.

« Il faudrait mettre en place un périmètre de 53 km² autour de Naussac ! Nous ne sommes pas dans une réserve d'indiens et ne pouvons pas interdire les activités agricoles notamment autour de Naussac ».

- **Assurer une veille sur la qualité des eaux relâchées par les grands barrages.**

« Il serait important que le SAGE jette régulièrement un oeil sur les conséquences des relargage de Naussac sur le milieu ».

Synthèse de l'atelier 1

restituée par Mr P. MARTIN

- 1- Écart de connaissances sur les zones humides d'un département à l'autre. Besoin de gérer les zones humides au cas par cas en fonction des enjeux socio-économiques et de leur intérêt fonctionnel.
- 2- Nécessité d'inventaire sur la biodiversité. Ne pas étudier uniquement les espèces emblématiques et ne pas rechercher l'exhaustivité.
- 3- Manque d'appropriation socio-culturelle, de fierté locale sur les espèces patrimoniales.
- 4- La biodiversité doit devenir une opportunité et non une contrainte économique (développement touristique).
- 5- Maintenir l'existant puis reconquérir la biodiversité. Définir un scénario tendanciel sur le statut et l'évolution des espèces.
- 6- Les causes de dégradation de la biodiversité ne sont pas uniquement morphologiques mais s'expliquent aussi par la qualité et la quantité d'eau. On ne peut pas avoir une bonne biodiversité sans eau et avec une eau de mauvaise qualité.
- 7- Enjeu touristique et marketing de la qualité de l'eau sur le territoire. Choix politique et stratégique d'aller au-delà de la norme (exigences biologiques).
- 8- Augmentation de l'ensablement des cours d'eau liée à l'exploitation forestière, au manque d'entretien des ripisylves (embâcles retenant le sable).
- 9- Dégradation de la qualité des cours d'eau par piétinement du bétail.
- 10- Les obstacles à la franchissabilité sont connus sur le département de Lozère et très mal appréhendés sur les autres départements.
- 11- Mettre en place une norme plus exigeante sur les petits ouvrages hydro-électriques (labellisation) compatibles avec les enjeux de la biodiversité (projet en cours).
- 12- Nécessité d'une zone de protection autour du barrage de Naussac pour réduire les impacts tout en gardant une compatibilité avec les activités économiques du territoire (agriculture notamment). Compatibilité donc entre la biodiversité et les activités économiques.
- 13- Gérer les éclusées en période hivernale pour les rendre compatibles avec la biodiversité.
- 14- Le Cormoran doit être considéré comme une espèce qui pose ponctuellement problème sur le territoire.

Synthèse de l'atelier 2

restituée par Mr A. DUPONT

- 1- Diversité de connaissances des zones humides à l'échelle du bassin versant : moins bonne sur la Haute-Loire, meilleure ailleurs. Besoin de connaissance de leur fonctionnalité sur les milieux.
- 2- Diversité de perceptions et de gestion de ces zones humides en secteur agricole. Besoin de sensibilisation-communication sur les zones humides.
- 3- L'enjeu de biodiversité est partagé par tous : le territoire est considéré comme un réservoir de biodiversité.
- 4- Bien différencier :
 - les forêts naturelles qui jouent un rôle pour le milieu et la ressource en eau
 - l'enrésinement artificiel basé sur une gestion sylvicole très poussée, des plantations mono-spécifiques avec des impacts sur le milieu
 - la production sylvicole : impacts des pistes ou des coupes à blancs.
- 5- Interrogation sur l'augmentation ou non de l'ensablement des cours d'eau : y-a-t-il plus d'ensablement qu'avant ou pas et pour quelles raisons... ? Besoin de précisions sur le sujet même si la question de l'ensablement n'est pas jugée majeure sur le bassin versant.
- 6- Les impacts des grands ouvrages, notamment Poutès, sont a priori pressentis mais difficiles à quantifier.
- 7- Restaurer la fonctionnalité de la ripisylve.
- 8- Sur les petits ouvrages : la nouvelle réglementation sur le classement des cours d'eau est ressentie comme positive pour la franchissabilité mais interrogation sur la mise en oeuvre.
- 9- Gérer les éclusées et les marnages des barrages.
- 10- Accord commun pour préserver les espèces patrimoniales (moules perlières, écrevisses à pattes blanches et saumon). Volonté d'élever le niveau d'exigence au-delà du cadre réglementaire. Les espèces plus communes (truite Fario, ombre...) présentent aussi un enjeu notamment en terme d'indicateurs de qualité.
- 11- Manque de connaissances sur les très petits cours d'eau et sur les têtes de bassin versant.
- 12- Extension des espèces invasives (Ecrevisse Signal...). Les grands et petits ouvrages, les retenues collinaires favorisent la présence d'espèces piscicole non inféodées au contexte local.

Analyse sociologique de la concertation « Eau et biodiversité » :

- **Les zones humides sont prioritairement abordées par les deux sous-groupes de la commission Eau et Biodiversité.** La connaissance des zones humides ainsi que leur définition et leur rôle stratégique ne sont cependant pas unanimement partagés :
 - Certains les jugent positives pour la biodiversité, même si leur capacité hydrologique (réserve en eau) est parfois pondérée.
 - D'autres les voient, au contraire, comme contraignantes pour le développement socio-économique des communes et des activités agricoles (restriction foncière).
 - les représentations sur les zones humides et sur leur nombre diffèrent aussi d'un acteur à l'autre : certains ayant l'impression qu'elles n'ont fait qu'augmenter ces dernières années, d'autres, au contraire, qu'elles ont régressé. Tout dépend ainsi de l'angle sous lequel on se place : l'atout écologique des zones humides ou leur contrainte en matière de développement socio-économique.
 - Les zones humides véhiculent toujours des images négatives : elles ne seraient plus entretenues par les agriculteurs, abandonnées et envahies par une végétation buissonnante.
- Au-delà des zones humides, **la biodiversité en général repose ici sur la recherche d'équilibre entre économie, préservation de l'environnement et dimension humaine**, les trois volets en définitive du développement durable. Certains acteurs souhaitent en effet dépasser la dichotomie récurrente entre économie et environnement en donnant par exemple à la biodiversité du territoire une valeur économique, en partant du principe que la biodiversité peut être un atout socio-économique, qu'elle peut créer de la richesse touristique via la présence des espèces emblématiques par exemple. La biodiversité est une preuve de la qualité d'un territoire mais n'est pas, selon certains acteurs, encore suffisamment appréhendée comme un atout économique mais plutôt comme une contrainte, une restriction. Ceci à la distinction de l'approche eau et cadre de vie qui est spontanément vécue comme atout socio-économique du territoire (cf commission précédente).
- Les acteurs expriment le **même niveau d'ambition d'excellence sur le biodiversité que sur le sujet de l'eau et du cadre de vie**. Ils souhaitent ainsi aller au-delà des exigences actuelles.

Chacun semble finalement avoir sa propre définition et représentation de la zone humide. Face à ces multiples interprétations, il sera nécessaire :

- de trouver une définition consensuelle de la zone humide pour parler le même langage.
- La gestion future qui sera définie sur les zones humides devra être bien expliquée et partagée. Chacun pourrait en effet comprendre différemment les termes de « gestion », de « préservation », « d'amélioration » :
 - soit comme une ambition de reconquête des zones humides et donc, pour certains synonyme de freins socio-économiques comme évoqué précédemment,
 - soit comme un objectif d'entretien des zones humides et donc un maintien des pratiques agricoles,
 - soit, au contraire, comme une volonté de renforcer leur fonctionnalité sur la biodiversité.

Cette thématique des zones humides repose à la fois sur un fondement technique (nécessité d'inventaires) mais aussi sur une dimension de sensibilisation : une communication à conduire en interne avec les acteurs du SAGE, avec les élus non délégués au SAGE et ensuite auprès des populations. Cette thématique soulève aussi la recherche d'une conciliation entre biodiversité / vie socio-économique du territoire.

- **L'amélioration de la connaissance via la réalisation d'inventaires est demandée pour les différentes thématiques relatives à la biodiversité** (zones humides, espèces patrimoniales et non patrimoniales...). Un niveau d'équilibre devra cependant être trouvé entre une approche à grande échelle, risquant d'apporter des généralités, et une approche à petite échelle trop précise, coûteuse et complexe.

La donnée scientifique objective reste en tout cas indispensable pour éviter que chacun apporte « sa » vérité scientifique sur les impacts des grands barrages par exemple, sur l'ensablement... Il sera en effet indispensable de disposer de données scientifiques partagées pour que tous les acteurs aient progressivement une vision objective de la réalité du territoire.

- De la même manière, un **travail pédagogique sera nécessaire sur la dynamique naturelle des cours d'eau** (dynamique sédimentaire pour comprendre la réalité, les causes et les effets des phénomènes d'ensablement). Les acteurs ont en effet une vision contrastée sur l'ensablement : certains ont l'impression qu'il a augmenté depuis 30 ans, d'autres estiment qu'il est identique. L'ensablement est la plupart du temps non appréhendé en terme de dynamique naturelle.

- **Des représentations divergent sur les obstacles à la franchissabilité piscicole et sédimentaire** : les seuils constituent pour certains des freins à la montaison et dévalaison, pour d'autres pas. Apparaît alors la nécessité de connaître puis de hiérarchiser les impacts des différents ouvrages, en distinguant bien les grands barrages des petits ouvrages.
- Les acteurs s'accordent sur les impacts de l'enrésinement (ensablement, acidification...). Certains pondèrent cependant ce constat en soulignant la nécessaire différenciation à faire entre plantation de résineux exotiques et forêts naturelles. Ils soulignent que la forêt non exploitée joue davantage un rôle de préservation de la ressource que les zones humides. Il est cependant rappelé qu'il ne faut pas créer une forêt au détriment d'une zone humide.

Synthèse des divergences / convergences entre le diagnostic dressé par les acteurs locaux et le pré-diagnostic technique présenté par le bureau d'études CESAME :

- **Le manque de connaissance des zones humides souligné dans le pré-diagnostic est partagé par les acteurs.** Comme évoqué précédemment, un travail de sensibilisation sur les fonctionnalités des zones humides méritera d'être instauré.
- **La présence des espèces patrimoniales mise en évidence dans le pré-diagnostic est confirmée par les acteurs qui souhaitent cependant ne pas se focaliser uniquement sur les espèces emblématiques** mais celles plus ordinaires aussi (cf restitution des échanges).
- Le pré-diagnostic met en évidence les potentialités écologiques remarquables du territoire ainsi que le caractère préservé des milieux. Les acteurs en sont tout à fait conscients mais estiment qu'il faut viser l'excellence pour maintenir et développer davantage cette richesse.
- Le pré-diagnostic souligne l'opportunité des différentes mesures de gestion sur le territoire (Contrat de Restauration Entretien sur la Senouire, sur les zones humides en Lozère, Contrat Territorial des affluents Langeadois, Contrat territorial de Naussac en projet...). Ces mesures ne sont cependant pas toujours spontanément évoquées par les acteurs (manque d'information sur leur existence, sur leur rôle...).
- L'altération de la qualité morphologique des berges et de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) mise en évidence dans le pré-diagnostic est partagée mais doit être davantage étudiée pour l'élaboration de la stratégie du SAGE.
- Le pré-diagnostic met en évidence la tendance à l'ensablement sur certains cours d'eau (lié notamment à l'enrésinement). Les acteurs partagent ce constat même si certains sont plus nuancés sur la réalité de cet ensablement (cf détail précédemment).
- Les acteurs sont d'accord avec le diagnostic qui met en évidence le manque de connaissance des impacts réels des ouvrages sur la biodiversité.
- La présence des espèces invasives (Renouée du Japon, acacia, écrevisse signal..) soulignée dans le pré-diagnostic est reconnue par les acteurs sans qu'ils l'appréhendent comme un enjeu essentiel sur le territoire. Le Cormoran, espèce protégée mais considérée comme invasive par les acteurs semble plus prioritaire. Les acteurs estiment que la question doit être traitée dans le SAGE alors que d'autres pensent que le débat n'a pas lieu d'être dans le SAGE.
- Le pré-diagnostic note l'influence des activités humaines (barrages, occupation des sols, rejets polluants...) sur la biodiversité. Pour les acteurs, les causes d'altération sont multiples : l'assainissement certes mais qui est en cours d'amélioration, la présence des activités agricoles (pesticides). Les barrages sont le plus souvent pointés comme les plus responsables de l'altération des milieux. Quant aux causes de la dégradation morphologique des cours d'eau, les acteurs notent le piétinement bovin sur lequel les agriculteurs semblent prêts à s'engager pour trouver des solutions.

Regards des acteurs du Haut-Allier sur la gestion et le partage des ressources en eau

Président de la commission eau et cadre de vie : Mr. Gérard SOUCHON

Rapporteurs : Mr. Gérard SOUCHON, Mr Guy VISSAC et Mlle Alexandra MIGNON

Regards sur les grands barrages

Le soutien d'étiage est perçu par certains comme positif pour la vie écologique...

«Vu que les capacités naturelles de stockage sont limitées, c'est peut-être un bien d'avoir Naussac qui peut apporter de l'eau à la faune et la flore».

... Le soutien d'étiage a, pour d'autres, un impact négatif sur la vie piscicole et biologique en général.

«Naussac prélève dans le Chapeauroux. Le débit réservé est de 600 l/s. On a constaté une chute de l'indice piscicole»

«Dès qu'on stocke de l'eau, elle devient stagnante. Ses caractéristiques physico-chimiques sont modifiées et elle est moins bonne que ce qu'elle était avant d'entrer dans les barrages. Il y a donc forcément un impact sur la vie écologique».

Crainte que le projet d'hydro-électricité sur le Chapeauroux aggrave la vie aquatique.

« Quel est l'avenir sur le Chapeauroux ? Veut-on en faire une zone d'exclusion ? Il y a un projet qui prévoit un écrémage du Chapeauroux. Normalement quand le barrage de Naussac est plein, il n'a pas le droit de dévier le Chapeauroux. Mais là, le barrage demande l'autorisation de pouvoir dévier le Chapeauroux toute l'année, en permanence pour pouvoir turbiner à la sortie (...) Il y a 14 km de rivière Chapeauroux qui sont impactés. Qu'est-ce que le SAGE veut en faire ?».

« Les résultats de ce projet vont être restitués en juin 2011. L'Établissement Public Loire a indiqué que s'il y avait un impact sur le milieu naturel, il ne ferait pas ce projet».

Interrogation sur les fonctions réelles du barrage de Naussac.

«Le plan d'eau de Naussac est en train de changer de vocation. Il va de plus en plus chercher à faire de la rentabilité à travers l'hydro-électricité. Si on commence à avoir un service économique et faire absolument du turbinage sans savoir si ça sert vraiment, cela pose problème pour les autres fonctions du barrage».

«Le soutien de Naussac joue plusieurs fonctions. Il sert à refroidir les centrales nucléaires (70% de sa fonction), à soutenir l'irrigation et l'alimentation en eau potable de l'agglomération clermontoise (30 % de sa fonction)».

La présence d'espèces emblématiques peut constituer un «contre pouvoir» pour limiter les prélèvements dans les cours d'eau.

« On a la chance sur le Chapeauroux d'avoir la moule perlière, ce qui peut être un argument pour limiter le projet de dérivation de la rivière».

Interrogation sur les débits naturels du cours d'eau et ceux restitués au milieu par les barrages

« Sait-on exactement la quantité d'eau lâchée par Naussac en période d'étiage ? Il doit bien y avoir des mesures quotidiennes pour quantifier le débit naturel et celui apporté par Naussac».

« Pour un fonctionnement classique de soutien d'étiage avec un débit classique de l'Allier, on a que 5 % du débit naturel».

La fluctuation des débits de la rivière en période d'étiage peut nuire au milieu et aux sports d'eau vive.

« L'été, les étiages sur l'Allier sont très bas. Et puis on a soudain des coups d'eau, des coups d'éclusés de Poutès. Cela impacte la faune et les sports aquatiques On passe presque à pied sec le matin et on a de l'eau l'après midi. On voudrait que ces lâchers soient mieux régulés. Il est nécessaire de revoir le règlement d'eau».

«Dans le cadre du renouvellement de la concession de Poutès, ce point là a été demandé pour diminuer les écarts. Pour l'instant, on est sur l'ancien règlement d'eau»

Interrogation sur la réelle nécessité de remplir chaque année Naussac.

«Ne pourrait-on pas avoir des règles de remplissage différentes pour que Naussac ne se remplisse pas en totalité chaque année ?»

«Attention à cette idée car moins on aura de l'eau dans Naussac, moins effectivement on prélèvera en rivière mais la qualité de l'eau rejetée par Naussac risque d'être plus mauvaise pour le milieu».

- 1 -

Diagnostic

dressé par les

acteurs du

Haut-Allier



La retenue de Naussac pourrait servir à l'irrigation agricole.

« On a ici avec Naussac la plus grande retenue collinaire de France qui traverse, via l'Allier, tout le territoire. On a 4m³/s de garanti tout l'été. Pourquoi ne pas utiliser Naussac en structurant les réseaux, en tirant des tuyaux ? ».

Le soutien d'étiage des barrages évite finalement les conflits d'usages.

« Quand il y a assez d'eau, il n'y a pas de conflits. Tous le monde peut exercer son activité. Le soutien d'étiage des barrages, c'est finalement la paix sociale ».

Regards sur l'état de la ressource quantitative

Besoin de dissocier le cours d'eau «soutenu» (l'Allier) des affluents qui ne le sont pas.

« On parle de l'Allier mais il faut faire en sorte que les petits ruisseaux aussi aient de l'eau (...) On a des problèmes de manque d'eau en période estivale sur les très petits cours d'eau ».

« Les enjeux et les impacts sont différents sur le cours d'eau soutenu comme l'Allier et ses affluents qui ne le sont pas ».

Les seuils peuvent maintenir une certaine quantité d'eau pour la vie aquatique.

« Il faudrait peut-être ne pas systématiquement supprimer les seuils qui maintiennent une quantité d'eau dans la rivière ».

« Il y a ce que prévoit la loi avec ce qui est préconisé sur des grands barrages ou des seuils importants. Mais c'est vrai que les seuls endroits où il y a un peu de vie piscicole, où il y a des trous d'eau, c'est sur des seuils ».

Besoin de quantifier précisément les prélèvements réalisés sur les cours d'eau du territoire

« Sait-on combien nous avons de compteurs sur le territoire pour connaître les prélèvements exacts réalisés ? ».

Il existe une marge de manoeuvre sur la ressource sans avoir besoin de prélever davantage.

« On pourrait faire des économies de prélèvements sans tout de suite penser à prélever plus, on pourrait faire des économies par l'amélioration des systèmes existants ».

Regards sur les causes du déficit d'eau sur le territoire

L'évaporation par les boisements de fonds de vallées peut-elle accentuer le déficit d'eau ?

« Il faudrait que le SAGE étudie l'impact de l'évaporation. L'eau est pas mal évaporée par les boisements de fonds de vallée ».

Interrogation sur le caractère «normal» mais récent des étiages

« Je m'interroge sur les ruisseaux à sec. Est-ce occasionnel ou est-ce que cela a été ainsi de tout temps ? »

« On n'avait jamais eu de crise sécheresse avant ».

Les retenues collinaires réduisent la quantité d'eau dans les rivières

« On a sur le territoire plein de fausses retenues collinaires qui détournent les cours d'eau ou pompent directement dans les rivières (...) C'est une aberration de faire du maïs consommateur d'eau ! »

« Le principe de la retenue collinaire est de stocker de l'eau en hiver pour l'utiliser quand on en a besoin en été. Le problème c'est que certains n'en ont plus suffisamment. Ils détournent alors le cours d'eau et l'assèche (...) Il faut que les retenues soient suffisamment dimensionnées ».

Les prélèvements directs en cours d'eau pour l'irrigation agricole impactent la ressource.

« Les prélèvements directs sur les affluents ont un impact. En plus la majorité n'ont pas de compteurs »

« On arrive à des situations aberrantes. Les agriculteurs qui pompent dans les cours d'eau principaux (l'Allier) payent une taxe alors qu'ils n'en payent pas sur les affluents. La pression est donc importante sur les affluents ».

Interrogation sur les moyens d'interdiction de ces pratiques illégales et impactantes :

- Renforcement du rôle de la police de l'eau ?

« On ne fait pas assez de Police sur les cours d'eau »

- Sensibilisation du monde agricole ?

« La solution ne passera que par le dialogue et la sensibilisation du monde agricole. Ne pas s'appuyer que sur les outils réglementaires pour faire avancer les choses (...) Les agriculteurs sont déjà sensibilisés à des pratiques moins gourmandes en eau, au recyclage des eaux des salles de traite... ».

Doute sur les effets concrets de la sensibilisation.

« La sensibilisation, on la voit arriver très très lentement, que se soit aussi bien au niveau des communes que des agriculteurs. Quand on a les arrêtés sécheresse par exemple, les arrosages des massifs continuent ».

La gratuité de l'eau n'incite pas aux économies

« On a des communes où l'adduction en eau est quasiment gratuite, cela n'incite pas l'utilisateur à faire des économies d'eau car cela ne coûte presque rien (...) Pour l'agriculteur aussi, on ne touche pas forcément à son portefeuille »

« On fait finalement payer aux contribuables le coût qui devrait être payé par l'utilisateur ».

Ne pas stigmatiser et généraliser toutes les pratiques agricoles comme non respectueuses de la ressource

« Je n'ai pas l'habitude de défendre les agriculteurs mais on a des agriculteurs qui ont fait énormément d'efforts. Certes il y aura toujours des abus parce que ce sont toujours les mêmes qui ont une totale impunité vis-à-vis de la loi mais on ne peut pas stigmatiser tous les agriculteurs ».

L'assèchement des zones humides influence la disponibilité de la ressource...

« Pas mal de sources ont été captées en têtes de bassin. Cela a asséché les dizaines d'hectares de zones humides. On s'aperçoit aujourd'hui que les zones humides se boisent et ne stockent plus l'eau qui était bien utile ».

... La fonction quantitative des zones humides doit, cependant, pour certains, être relativisée.

« On dit que les zones humides ont un très très grand intérêt pour la restitution en eau. A priori c'est un peu controversé »

Les réseaux d'eaux pluviales limitent le retour de l'eau au milieu.

Les eaux de pluies ne devraient pas être canalisées dans des réseaux qui vont aux stations d'épuration. Il faut laisser l'eau de pluie courir dans les fossés et retourner au milieu naturel ».

Regards sur l'alimentation en eau potable**La ressource en eau potable est peu abondante à l'amont.****Les variations saisonnières de la demande en eau accentuent le phénomène.**

« A l'amont, on a un déficit de ressource en période estivale avec des pics de consommation, en été, liés à la fréquentation touristique. Il a peu d'aquifères à l'amont, on se repose beaucoup sur les sources. Il y aura donc dans l'avenir de forts enjeux d'interconnexions nécessaires ».

« Beaucoup de villages de la Lozère manquent d'eau potable en été. C'est un réel problème que le SAGE doit aborder (...) On a eu des crises à certains moments où il a fallu alimenter les villages avec des citernes d'eau ».

Les fuites sur les réseaux sont responsables du déficit de la ressource en eau.

« Entre le captage et l'arrivée chez les gens, on a un pourcentage de perte d'eau non négligeable. Certains réseaux sont âgés et il faudrait pouvoir les diagnostiquer ».

L'accumulation des captages AEP peut impacter la quantité d'eau dans les rivières et donc la vie aquatique. « Tous ces captages, c'est quand même inquiétant. Le captage prend toute l'eau, elle passe dans les tuyaux et ne va donc pas à la rivière. La vie écologique en subit forcément des conséquences ».

L'approvisionnement collectif en eau potable serait préférable pour rationaliser la ressource.

« Si on branchait des réseaux avec une grosse station qui prélève dans l'Allier, ce serait bien mieux en termes de quantité que de creuser chacun son point d'eau en tête de bassin (...) On isole les prélèvements en eau potable alors qu'on rend collectif l'assainissement alors qu'on devrait faire l'inverse ».

Regards sur les eaux souterraines**L'eau captée sur le territoire est issue des nappes superficielles et non souterraines.**

« Cela me gêne de parler de nappe souterraine car l'eau qu'on capte ici, ce n'est pas en nappe profonde. Même si c'est une source qui est captée à 5 mètres, c'est encore de l'eau superficielle »

Interrogation sur les réserves d'eau possibles dans la nappe du Devès.

« Une partie du Devès va dans la Loire, une partie dans l'Allier. A-t-on sur le Devès des nappes souterraines suffisamment profondes pour alimenter les rivières et l'eau potable ? »

Le Devès a été classé par le SDAGE comme une nappe stratégique réservée à l'alimentation en eau potable. Le SAGE du Haut-Allier peut définir dans son règlement d'autres usages associés à la nappe du Devès.

« Le SDAGE a classé la nappe du Devès comme réservée à l'eau potable. Si le SAGE du Haut-Allier ne dit rien, la nappe sera réservée à l'eau potable. Le SAGE peut aussi élargir, dans son règlement, la vocation de cette nappe ».

La nappe du Devès est jugée de très bonne qualité mais elle doit être protégée des pollutions agricoles notamment.

« On dit que la nappe du Devès est de bonne qualité mais il faut la protéger des pratiques agricoles comme la culture de la lentille qui utilise des produits chimiques »

- 2 - Attentes des acteurs vis-à-vis du futur SAGE

Au regard du pré-diagnostic technique réalisé par le bureau d'études CESAME, les acteurs ont fait part de leurs attentes vis-à-vis du futur SAGE :

• **Mieux réguler les « lâchers » des barrages. Revoir le droit d'eau des barrages.**

• **Instaurer un débit réservé sur les captages AEP sur les sources.**

« Il faudrait peut-être mettre en place un débit réservé quand on prélève pour l'AEP afin de maintenir de l'eau dans le ruisseau. Si on met ce débit sur les captages, au bout du dixième, la rivière va retrouver de l'eau ».

« Réglementairement, il n'y a pas de débit réservé sur les sources. Le problème c'est qu'en été, la situation est tendue sur les sources et le débit réservé peut être difficile à mettre en place ».

• **Sensibiliser aux économies d'eau. Éduquer et instaurer des règles de bonnes pratiques.**

- **En direction des populations locales :**

« Sensibiliser les populations à la récupération des eaux de pluie qui peuvent être utilisées pour les toilettes par exemple ».

- **En direction des agriculteurs :**

« Sensibiliser les agriculteurs à faire de l'irrigation raisonnée et à adapter les cultures à la ressource disponible ».

« Il faut que le SAGE accompagne les agriculteurs dans l'évolution des pratiques ».

- **En direction des collectivités :**

« Optimiser le fonctionnement des ouvrages de distribution d'eau potable comme des flotteurs pour ne prendre que l'eau nécessaire ».

« Il faudrait aussi diagnostiquer les fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable »

« Les collectivités devraient aussi avoir une réflexion sur l'arrosage et l'entretien des espaces verts »

- **En direction des acteurs du bâtiment et de l'habitat**

« Besoin d'adapter les constructions pour que les eaux pluviales puissent être utilisées dans l'habitat ».

• **Définir un débit minimum biologique en période d'étiage qui va au-delà de la réglementation.**

« Il faudrait laisser plus d'eau dans la rivière que ce qui est pratiqué aujourd'hui pour atteindre un niveau d'excellence dans les cours d'eau ».

• **Disposer de données précises sur l'état de la ressource sur le territoire (prélèvements réalisés, besoins réels actuels et futurs...).**

• **Identifier les affluents qui subissent des étiages, les causes d'aggravation de ces étiages et les capacités de prélèvements possibles ou non.**

« Il faut définir précisément la situation des étiages sur les affluents, en connaître les causes et savoir quelle est la capacité réelle des affluents pour tel ou tel usage, pour l'irrigation... ».

• **Mieux encadrer les retenues collinaires.**

• **Modifier certaines pratiques pour rendre compatible l'ensemble des usages socio-économiques de la ressource.**

• **Protéger la nappe du Devès d'un point de vue qualitatif et quantitatif.**

Synthèse du diagnostic « Gestion et partage de la ressource en eau » dressée par les acteurs

Synthèse de l'atelier 1

restituée par Mr G. VISSAC et Mr G. SOUCHON

1- Prélèvements de Naussac et leur restitution au milieu :

- Diminution des crues (morphogènes) qui permettent de régénérer les milieux
- Incidences des ouvrages sur l'eutrophisation
- Garder une vigilance sur le projet de développement de l'hydro-électricité sur Naussac via des prélèvements sur le Chapeauroux.

2- Le barrage de Poutès est transparent en étiage mais pose des problèmes de marnage pour les sports aquatiques et la vie biologique. Variation des hauteurs de débit. Profiter de la renégociation de la concession de Poutès pour améliorer la gestion quantitative de l'eau.

3- Rendre compatible les débits avec la vie biologique (aller au-delà du réglementaire).

4- Forte contribution des zones humides pour stocker la ressource. Déficit des ressources en eau sur les secteurs où les zones humides ont disparu (secteur de la Margeride, zones d'altitude...). Les zones humides constituent une ressource stratégique pour les captages AEP (sources captées).

5- Sur l'Alimentation en Eau Potable (AEP) :

- Abandon des captages AEP de mauvaise qualité (arsenic). Augmentation de la pression sur les autres captages.
- Augmentation des besoins saisonniers avec des situations de crises rencontrées (ravitaillement nécessaire).

5- Il n'existe pas beaucoup de réserves souterraines en eau sauf sur le Devès. Le SAGE doit avoir un positionnement sur la nappe du Devès.

6- Définir des règles de bon sens pour réaliser des économies d'eau (réduction des fuites des réseaux, sensibilisation des populations, optimisation du fonctionnement des ouvrages captants (flotteurs)...).

7- Concilier les besoins avec les ressources (irrigation, sports d'eau vive, pêche...). Rendre compatibles les prélèvements avec la vie aquatique.

Conclusion :

« Nous ne sommes pas dans un scénario catastrophe sur le Haut-Allier. Les usages sont satisfaits mais il faut des adaptations pour améliorer à la fois les besoins environnementaux et socio-économiques (pour les populations et les activités)».

Synthèse de l'atelier 2

restituée par Mle A. MIGNON

1- Dissocier l'axe Allier avec un fonctionnement « soutenu » et les affluents qui fonctionnent sur un régime naturel. Nécessité d'une approche large qui prenne en compte l'axe Allier et ses affluents.

2- Concilier les besoins avec la ressource disponible : nécessité de connaissances supplémentaires sur les ressources et les besoins.

3- Le stockage d'eau sur des bassins déficitaires l'été peut être une alternative intéressante mais il doit être géré de manière raisonnable .

4- Besoin d'une réflexion collective sur la gestion de la ressource pour l'AEP ou pour l'irrigation.

5- Le SAGE pourrait proposer et accompagner des démarches d'économies d'eau au niveau agricole (adaptation des pratiques), au niveau des collectivités (réduction des fuites sur les réseaux...) et en direction des populations.

6- Valeur économique de la ressource et importance des choix stratégiques qui seront faits sur la ressource.

7- Interrogation sur le remplissage systématique des barrages. La gestion volumétrique échappe au SAGE (gestion à l'échelle du bassin Loire) mais la gestion des débits et des éclusées est un enjeu du territoire pour la préservation des milieux naturels.

8- Le SAGE doit rester vigilant sur les projets en cours sur le Chapeauroux (prélèvements pour l'hydro-électricité)

9- Afficher le rôle stratégique de la nappe du Devès. Veiller à son adéquation entre quantité et qualité.

10- Importance des ressources sur la Margeride et ses niveaux de sollicitation.

Analyse sociologique

Gestion et partage de la ressource en eau :

- Les débats des deux-sous groupes sur le thème de la ressource ont globalement fait ressortir les mêmes idées, avec quelques distinctions cependant sur le fait que la ressource en eau peut générer des **conflits d'usage potentiels** (besoins agricoles, besoins domestiques et pressions sur les milieux). L'agriculture est d'ailleurs pointée du doigt comme préleveur d'eau conséquent, comme responsable de la dérivation des cours d'eau et donc de la dégradation des milieux aquatiques. L'autre groupe est plus pondéré en estimant que le soutien d'étiage limite les conflits d'usages, que Naussac joue finalement un rôle de « paix sociale ».
- De manière générale, les **fonctions du barrage de Naussac sont mal appréhendées**. Certains acteurs estiment que sa fonction première est le soutien d'étiage pour la vie aquatique et les sports d'eau vive, d'autres demandent à ce que Naussac puisse soutenir l'irrigation agricole. Ces mêmes acteurs considèrent que le barrage de Naussac est en train d'élargir ses compétences vers l'hydro-électricité. D'autres, au contraire, soulignent la fonction économique première de Naussac : l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Clermont Ferrand, l'irrigation agricole et le refroidissement des centrales. Cette fonction économique en fait d'ailleurs oublier chez certains son rôle « écologique » du soutien des étiages. On voit ici les multiples représentations et interprétations du rôle joué par ce barrage.
- De manière générale, le manque d'eau dans les rivières, les prélèvements qui y sont pratiqués signent la « mort » des rivières. Cette position démontre l'attachement des acteurs à leurs rivières et leur souci de préservation de son avenir, avec des solutions parfois très tranchées : l'arrêt des prélèvements pour que la rivière continue à vivre.
- Les acteurs ont des positions différenciées sur les seuils, qui selon eux jouent un rôle de maintien, de stockage de l'eau dans la rivière alors que ces seuils sont perçus comme négatifs en tant qu'obstacles à la franchissabilité piscicole.
- Le fonctionnement hydrogéologique du territoire est parfois mal appréhendé par les acteurs : les prélèvements sont-ils réalisés en nappe alluviale (donc s'agit-il d'eau superficielle ou souterraine ?) et qu'est-ce qui est prélevé en nappe profonde ?
- Dans cette commission ressource, les acteurs ont été très propositifs de solutions pratiques à mettre en place pour mieux gérer localement la ressource (économie d'eau par l'ensemble des usagers, réduction des fuites sur les réseaux AEP, bonne utilisation des eaux de pluies, modification des pratiques culturelles...).
- Les acteurs privilégient la sensibilisation, le dialogue, le bon sens et les bonnes pratiques à une mise en place systématique de sanctions via la réglementation.
Certains acteurs s'interrogent cependant sur la portée réelle de la sensibilisation. Il s'avère en effet difficile de communiquer sur une question jugée importante dans le cadre du SAGE mais qui n'est pas vécue ici par les habitants comme un problème : le territoire a de l'eau pourquoi s'en préoccuper !
Cette image positive devrait, selon certains acteurs, être modifiée

pour dire que l'Allier avec de l'eau est une fausse image, que l'Allier d'aujourd'hui soutenu n'est pas le vrai Allier ; le vrai Allier et ses rivières étant naturellement fragiles avec des étiages.

- La question de la ressource quantitative amène les acteurs à vouloir connaître davantage l'état des ressources disponibles, les besoins des différents usages et leur satisfaction. Le diagnostic du SAGE permet d'évaluer un niveau de pression à l'échelle d'un territoire et non pas de quantifier exactement les pressions ressource / usages. Il existe donc forcément des incertitudes dans le diagnostic du SAGE qui pourront être réduites par des données plus précises au cours de l'élaboration du SAGE.

Synthèse des divergences / convergences entre le diagnostic dressé par les acteurs locaux et le pré-diagnostic technique présenté par le bureau d'études CESAME :

- Le pré-diagnostic technique met en évidence les pressions relativement faibles sur la ressource malgré sa vulnérabilité en période d'étiage. Les acteurs partagent ce constat en indiquant que la situation sur la ressource n'est pas catastrophique mais qu'elle ne doit cependant pas être minimisée. Comme le pré-diagnostic, les acteurs notent la sensibilité naturelle des cours d'eau (affluents notamment) en période d'étiage.
- Le pré-diagnostic souligne, comme les acteurs, le rôle important des zones humides dans le soutien des étiages et note leur fragilisation par les activités humaines (drainage notamment). Certains interrogent cependant l'efficacité réelle de cette fonction.
- Le pré-diagnostic rappelle les différents usages et activités liés à l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, production d'hydro-électricité, pratiques nautiques...) ainsi que les besoins écologiques en eau. Les acteurs évoquent principalement les plus gros prélèvements, ceux réalisés pour l'AEP, l'irrigation agricole et les transferts hydrauliques liés au remplissage de la retenue de Naussac. Selon les acteurs, ces prélèvements peuvent impacter le débit des cours d'eau et donc la vie écologique. Le pré-diagnostic technique pondère en soulignant la difficulté de quantifier les réels besoins écologiques pour le maintien de la vie biologique en période d'étiage.
- Comme le pré-diagnostic, les acteurs notent le fonctionnement non optimal des ouvrages et réseaux d'AEP qui augmente les volumes prélevés. Des économies d'eau doivent donc être pensées à la source.
- Le pré-diagnostic mentionne les potentialités intéressantes de la nappe du Devès comme ressource stratégique sur le territoire. Les acteurs s'accordent pour dire qu'il faudra la protéger sans définir, à ce stade, de vocation particulière allouée à cette nappe (usage AEP uniquement ou d'autres usages ?).

Conclusion

Analyse des attentes des acteurs.

Projection sur la prochaine étape : le scénario tendanciel

En conclusion, les acteurs de l'ensemble des commissions estiment que le pré-diagnostic technique présenté les 17 et 18 mars reflète les réalités du territoire, avec, à la marge, des besoins de précisions et de compléments et quelques visions parfois divergentes qui seront prises en compte dans le diagnostic final.

Ces commissions ont aussi permis aux acteurs de formuler des attentes vis-à-vis du SAGE du Haut-Allier. Ces attentes proposent des orientations à soumettre à la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elles soulèvent aussi, en filigrane, des questionnements que l'analyse sociologique souhaite ici souligner et qui permettront d'anticiper les prochaines étapes de construction du SAGE.

- Ce travail de concertation en commission a permis de faire émerger **des motivations à construire le SAGE comme un véritable outil adapté au territoire.**
- Les commissions ont mis en évidence des besoins de données complémentaires précises (inventaires des zones humides par exemple, études approfondies sur les espèces, étude plus fine sur la ressource quantitative...). Le diagnostic du SAGE n'a pas vocation à approfondir ces connaissances qui pourront cependant être creusées au cours de l'élaboration du SAGE. Certains pourront être « frustrés » du manque de détail fourni dans le diagnostic du SAGE mais ce diagnostic a pour objectif de donner une vision d'ensemble des atouts et des faiblesses du territoire pour aider les acteurs locaux à définir une politique de gestion des cours d'eau et des milieux associés.
- Les acteurs souhaitent collectivement définir, dans le SAGE, une ambition d'excellence environnementale. Pour que cette ambition puisse réellement se traduire en enjeu du SAGE, il serait utile, dans les prochaines étapes de définir les scénarios techniques, financiers et humains pour y répondre. Certains acteurs ayant en effet noté l'importance d'un certain réalisme technique et financier à adopter dans le SAGE.

- Ces temps d'échanges sur le pré-diagnostic mettent en évidence l'importance de la communication dans la construction des premières étapes du SAGE. Cette communication repose sur une dimension pédagogique :
 - clarification par exemple de la terminologie pour éviter toute mauvaise interprétation et pour asseoir la crédibilité collective du SAGE (la force du SAGE = avoir un langage commun et fort),
 - explication de l'outil SAGE, dont les finalités sont encore mal appréhendées et dont le périmètre (165 communes) est souvent confondu avec le territoire du SMAT.

La communication relève aussi de l'information et de la valorisation du processus de concertation en cours : implication et engagement progressif des acteurs et prise en compte de leurs attentes pour construire un SAGE à la hauteur des exigences souhaitées et possibles pour le territoire.

